

Rapport de gestion 2014

91^e exercice



Couverture: Nyon

Ce rapport de gestion est imprimé sur du papier composé à 60 % de papier recyclé FSC et à 40 % de fibres fraîches certifiées FSC.

Sommaire

5

Message du président

6

Prévoyance professionnelle

6 Effectif

10 Ressources et prestations

12

Gestion de la fortune

25

Degré de couverture et frais d'administration

27

Bilan au 31 décembre

28

Compte d'exploitation

30

Annexe aux comptes

30 1. Bases et organisation

31 Conseil d'administration

32 2. Membres actifs et pensionnés

34 3. Nature de l'application du but

35 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

37 5. Couverture des risques

43 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

51 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

53 8. Demandes de l'autorité de surveillance

53 9. Autres informations relatives à la situation financière

53 10. Événements postérieurs à la date du bilan

54

Rapport de l'organe de révision

56

Attestation de l'expert de la Caisse

57

Inventaires

57 Liste des immeubles par district

58 Liste des employeurs - communes, services et institutions

63

Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Message du président

Pour l'exercice 2014, il est heureux qu'une année comptable boucle au 31 décembre et non au 31 janvier. Cela me permet dans un premier temps de me réjouir à nouveau de l'excellente performance nette de 6,8 % (brute: 7,5 %) réalisée par notre Caisse en 2014.

Fort de ce magnifique résultat, le degré de couverture atteint un taux respectable de 71,99 %, largement en avance sur l'objectif de 62 % fixé pour fin 2014 par le chemin de recapitalisation.

Toutefois, comme je le mentionnais dans mon message lors de l'Assemblée des délégués de juin 2014, les marchés financiers peuvent s'effondrer beaucoup plus rapidement qu'ils ne progressent. Les conséquences de l'annonce de la BNS du 15 janvier 2015 d'abandonner le taux plancher de CHF 1.20 contre l'euro ont malheureusement confirmé mes réserves.

L'euro a immédiatement plongé sous la barre des CHF 1.00 (-13,2 %) entraînant avec lui le dollar américain (-11,8 %), ainsi qu'une chute des marchés boursiers. Résultat, en une seule journée, la performance de notre portefeuille est descendue en dessous des -3 %, ce qui équivaut pratiquement à la moitié des 6,8 % réalisés sur toute l'année 2014. Et la baisse s'est poursuivie les jours suivants.

Par la suite, les marchés ont réagi plus positivement; les taux de change de l'euro et du dollar américain ont progressé, permettant à la Caisse de terminer le mois de janvier 2015 avec une performance négative ramenée à 3 % environ. À la même date, son taux de couverture est à 69,20 %, soit une diminution de plus de 2 %.

Il est actuellement très difficile de trouver des placements permettant d'obtenir le rendement des actifs de 3,75 % qui est nécessaire pour assurer les engagements prévus par le plan de prévoyance et respecter le chemin de recapitalisation de la CIP.

Les placements sûrs (liquidités, obligations en CHF, prêts aux collectivités, prêts hypothécaires) n'offrent plus que des taux inférieurs à 2 %, et cela dans le meilleur des cas; ceux-ci pouvant même être nuls, voire négatifs.

Le rendement net de l'immobilier suisse direct enregistre lui-même une baisse, notamment en raison des demandes de réduction de loyer auxquelles la Caisse doit de plus en plus répondre favorablement.

Pour atteindre le taux de rendement nécessaire, il serait indispensable de prendre des risques largement supérieurs à ceux que le Conseil d'administration s'est fixés.

C'est dans ce contexte d'instabilité que le Conseil a décidé d'augmenter sensiblement la limite de la réserve de fluctuation de valeur à 15 %, respectivement 7,5 % pour le premier palier, et de lui attribuer la totalité de l'excédent du résultat de l'année 2014.

En application du règlement actuariel, aucune attribution à la réserve pour indexation future des rentes n'a pu être effectuée. Dès lors, le Conseil ne pourra pas attribuer d'augmentation aux rentiers en 2015. Il faut toutefois relever que d'une part il n'y a toujours pas d'inflation en Suisse, et que d'autre part les employeurs et les assurés actifs doivent poursuivre leurs efforts pour permettre à la Caisse d'atteindre son but de capitalisation à 80 %.

Le Conseil d'administration se veut prudent et, judicieusement conseillé par la Gérante, a mis en place des outils de couverture des risques, tant sur le portefeuille des actions que sur les devises. C'est de cette manière qu'il poursuivra son activité, afin que la CIP puisse, sans défaut et en tout temps, tenir ses engagements envers ses assurés, retraités et employeurs.

Je tiens à remercier très chaleureusement la Direction et les collaborateurs de Retraites Populaires, ainsi que mes collègues administrateurs pour leur engagement et l'excellent esprit qui anime les séances ainsi que les échanges.

Didier Tenthorey
Président

Prévoyance professionnelle

Effectif

Employeurs

A fin 2014 la Caisse compte 303 employeurs affiliés.

Huit nouveaux employeurs se sont affiliés en 2014, conformément à l'art. 5 des Statuts :

- Association intercommunale scolaire de Moudon-Lucens et environs (AISMLE), Moudon
- Association régionale d'action sociale ARAS Riviera, Vevey
- Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE), Echallens
- Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME), Morges
- Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME), Clarens
- Groupement forestier Broye-Jorat, Oron-la-Ville
- Police Nyon Région (PNR), Nyon
- Région Morges, Renens

Sept employeurs sont sortis :

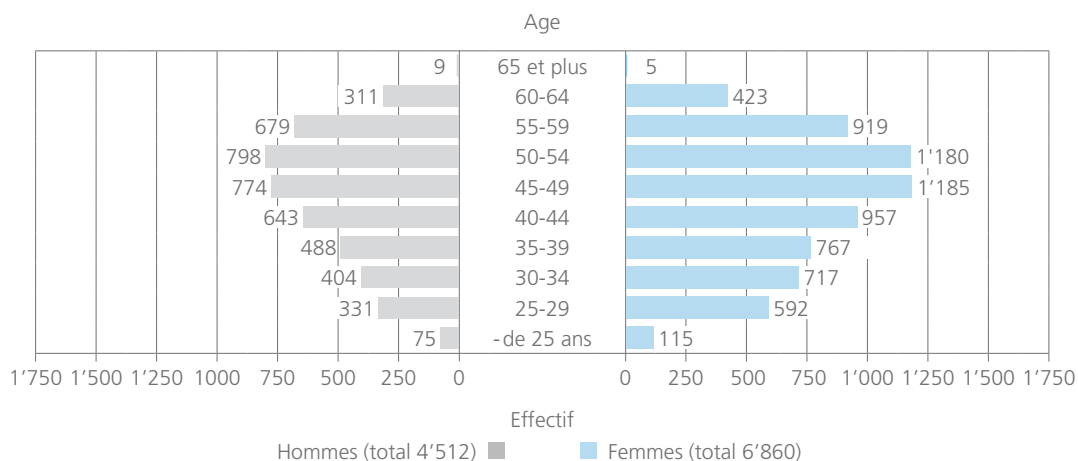
- Arrondissement scolaire d'Echallens (repris par l'ASIRE)
- Association de parents pour la petite enfance « Garderie Domino » (reprise du personnel par la commune d'Ecublens)
- Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet (reprise par l'ASIRE)
- Association suisse du Multimédia – Swissmedia, Vevey (cessation d'activité)
- Etablissement scolaire du plateau du Jorat (repris par l'ASIRE)
- Groupement forestier Jorat-Moudon (repris par le Groupement forestier Broye-Jorat)
- Triage forestier de Bullet (reprise du personnel par la commune de Bullet)

Actifs

En 2014, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 526 unités portant l'effectif global à 11'992 assurés au 1^{er} janvier 2015 (11'372 au plan ordinaire, 165 au plan risques, 455 au plan LPP minimum). Le mouvement des assurés par plan est détaillé sous chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes. Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan

ordinaire reste stable. Il se situe à 45 ans et 5 mois à la fin de l'année, l'âge moyen des hommes demeurant à 45 ans et 11 mois, celui des femmes à 45 ans et 1 mois.

Répartition des assurés du plan ordinaire selon la classe d'âge et le sexe au 1^{er} janvier 2015



Répartition par classe d'âge et caractéristiques des assurés du plan ordinaire au 1^{er} janvier 2015

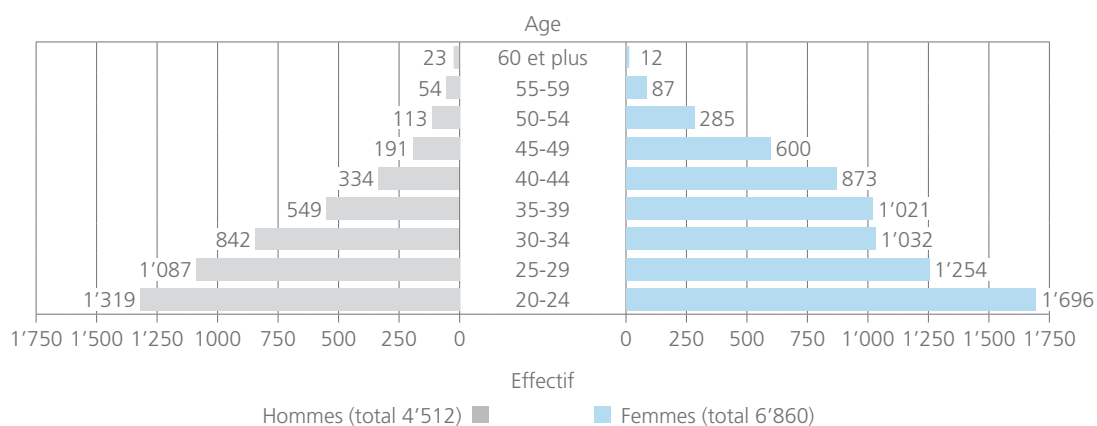
Effectif	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Âge moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
Hommes	75	331	404	488	643	774	798	679	311	9	4'512	45.11	94.12	4'246.80
Femmes	115	592	717	767	957	1'185	1'180	919	423	5	6'860	45.01	70.79	4'856.42
Total	190	923	1'121	1'255	1'600	1'959	1'978	1'598	734	14	11'372	45.05	80.05	9'103.21
Total 01.01.2014	211	826	1'044	1'182	1'602	1'948	1'876	1'493	694	12	10'888	45.05	79.87	8'696.39

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

En 2014, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, reste inchangé à 32 ans et 10 mois. La moyenne d'âge des hommes a

augmenté de 3 mois, passant de 31 ans et 2 mois à 31 ans et 5 mois, celle des femmes s'est quant à elle abaissée de 3 mois pour atteindre 33 ans et 9 mois en 2014.

Age des assurés du plan ordinaire à l'entrée dans la CIP (rachat compris)



Pensionnés

L'effectif des pensionnés est en augmentation de 231 unités. dont 1 au plan risques et 59 au plan minimum LPP.
Au 1^{er} janvier 2015, l'effectif global est de 5'610 pensionnés,

Âge des pensionnés au 1^{er} janvier 2015 (plans ordinaire et risques)

Classes d'âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
- 40 ans	-	-	9	23	-	1	33
40-44	-	-	8	16	-	5	29
45-49	-	-	22	45	-	9	76
50-54	-	-	42	63	5	17	127
55-59	45	14	59	66	8	36	228
60-64	228	262	67	81	8	69	715
65-69	527	545	96	79	10	88	1'345
70-74	356	364	59	60	10	111	960
75-79	281	160	32	10	10	141	634
80-84	191	98	17	5	3	147	461
85-89	101	53	6	1	3	141	305
90-94	34	19	-	1	1	76	131
95-99	5	-	-	-	-	14	19
100 et +	1	1	-	-	-	-	2
Total	1'769	1'516	417	450	58	855	5'065
Âge moyen*	72.07	70.10	63.11	59.06	69.00	76.09	70.10
01.01.2014	72.07	70.05	64.00	59.07	68.06	75.11	70.08

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

Au 1^{er} janvier 2015 l'effectif des pensionnés des plans ordinaire et risques comprend également 382 enfants et 104 invalides temporaires. Une page détaillée se trouve sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

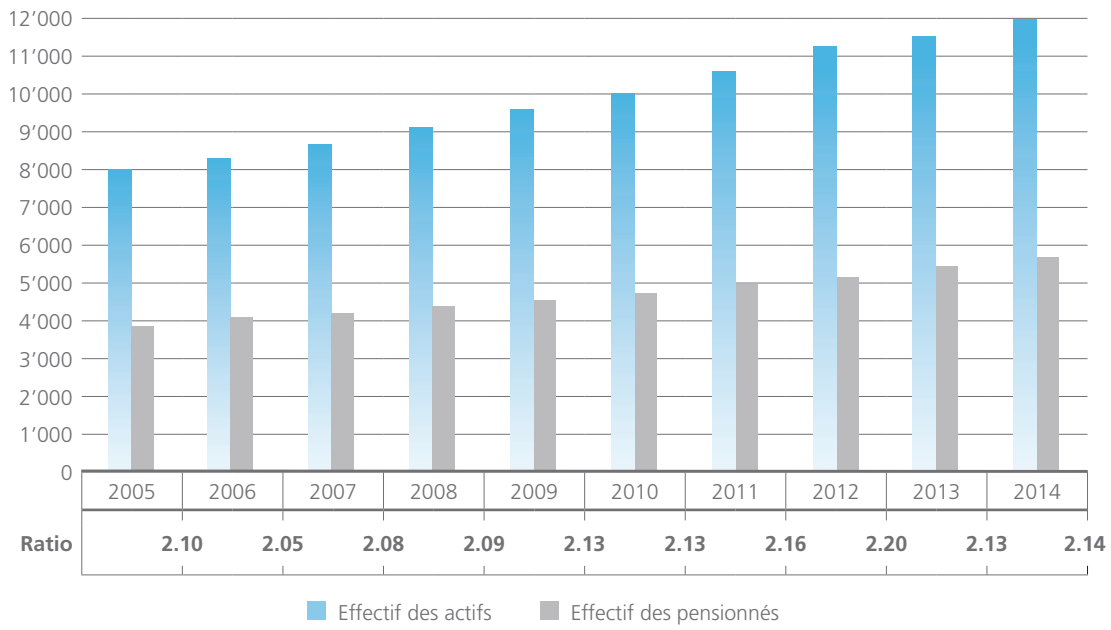
Âge de départ à la retraite en 2014

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	25	10	35
59 ans	6	3	9
60 ans	4	2	6
61 ans	8	10	18
62 ans	19	19	38
63 ans	8	14	22
64 ans	9	55	64
65 ans	39	5	44
66 ans	1	-	1
67 ans	1	-	1
68 ans	-	1	1
69 ans	-	-	-
70 ans	1	-	1
Total	121	119	240
Âge moyen de la retraite *	62.05	62.10	62.07
2013	62.04	62.11	62.08

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.11 se lit 61 ans et 11 mois

Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



Ressources et prestations

Ressources

Au cours de l'année 2014, les ressources totales ont augmenté de CHF 33.2 millions et tous les postes y ont contribué. Ainsi les cotisations et contributions ont augmenté de CHF 25.2 millions, les remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement de CHF 0.6 millions et les rachats et apports de libre passage de 7.4 millions.

L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions provient de la hausse du salaire cotisant moyen, de l'accroissement du nombre d'assurés actifs et de la contribution de recapitalisation (CHF 20 millions).

Prestations

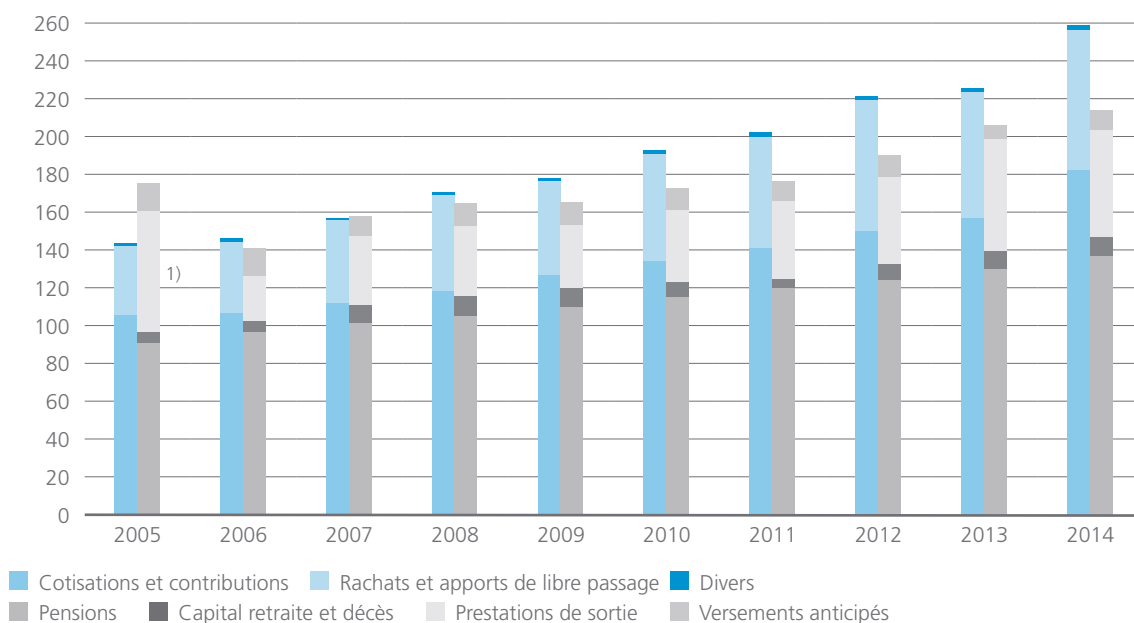
En 2014, les prestations ont enregistré une augmentation de CHF 7.7 millions.

Les pensions ont augmenté de CHF 7.0 millions, se situant légèrement en dessous de la tendance observée ces dernières années. Les prestations en capital (versées à la retraite et au décès), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, ont progressé de CHF 0.7 million en 2014.

Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété et ceux entraînés par un divorce ont augmenté de CHF 2.7 millions. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés. A l'inverse, les prestations de sortie ont connu une diminution de CHF 2.7 millions.

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2015 (plan ordinaire et plan risques)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	8'048'306.65	119'605.10	1'364'916.15	1'377'768.20	10'910'596.10
Supplément temporaire	398'594.55	50'200.10	88'152.95		536'947.60
Avance AVS	77'779.40				77'779.40
Remboursement avance AVS	-107'666.40				-107'666.40
Enfant	53'071.20	6'075.15	66'712.50	22'897.70	148'756.55
Autres prestations	2'148.95		944.60	7'078.20	10'171.75
Fonds de solidarité	1'130.00		1'665.00	1'745.00	4'540.00
Total	8'473'364.35	175'880.35	1'522'391.20	1'409'489.10	11'581'125.00

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Incapacité temporaire	Incapacité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	3'285	104	867	913	5'169
Supplément temporaire	410	103	488		1'001
Avance AVS	108				108
Remboursement avance AVS	267				267
Enfant	76	35	218	53	382
Autres prestations	66		9	187	262
Fonds de solidarité	4		5	2	11
Total	4'216	242	1'587	1'155	7'200

Gestion de la fortune

2014: divergence, découplage, dispersion, mais une bonne année au final

Au début 2014, notre optimisme était plutôt mesuré concernant les performances attendues. Les banques centrales confirmaient leurs politiques monétaires accommodantes et les perspectives de croissance étaient révisées à la hausse pour les pays développés (Etats-Unis en tête), mais aussi pour certaines zones émergentes. Un début de « normalisation » était même envisagé après une période inhabituellement longue de largesses monétaires. Les taux d'intérêt avaient atteint des niveaux très bas, et il semblait peu réaliste d'attendre dans ce contexte de reprise, certes modeste, une poursuite de leur baisse. Enfin, le dollar américain, orienté à la baisse depuis plusieurs années, était appelé à reprendre de la hauteur à la faveur d'un différentiel de taux très favorable et de l'avance de l'économie américaine dans le cycle de reprise. Comme d'usage, le consensus, assez rationnel en l'occurrence, ne s'est pas avéré correct. Globalement les obligations (souveraines en particulier) ont fait mieux que les actions (notable exception: la Suisse!), les secteurs défensifs se sont distingués par rapport aux segments de marché plus cycliques, l'immobilier a continué à bénéficier de taux très bas et la reprise ne s'est pas mise en place, mis à part aux Etats-Unis qui finit l'année sur une note très ferme. Les principaux contributeurs négatifs à la performance de 2014 sont les matières premières (-7 % en CHF) fortement affaiblies par la baisse massive du segment énergie ainsi que certaines devises liées au pétrole.

Si l'on prend en compte les actifs moins traditionnels, les résultats 2014 sont de très bonne facture, surtout pour les placements privés et l'immobilier étranger, qui ont terminé l'exercice avec des progressions supérieures à +15 %. Le portefeuille de placements alternatifs enregistre quant à lui une hausse modeste, mais en avance par rapport aux indices de l'industrie qui a stagné en 2014.

Dans ce contexte, la performance globale est confortablement en avance par rapport à nos attentes de début d'année. Au niveau des classes d'actifs, les actions suisses (+13 % pour l'indice SPI) et les actions internationales (+16,4 % pour l'indice MSCI Monde, poussé en avant par la hausse importante du dollar américain +11 % contre le CHF) ne sont pas les seuls à enregistrer des progressions à deux chiffres. Les fonds immobiliers suisses ont aussi atteint un tel niveau (+15 %). Grosse performance des obligations en devises étrangères (indice +11,3 %, également en raison de la hausse du dollar américain). Enfin l'énorme surprise, les obligations en CHF dont l'indice progresse de +6,8 % en partant d'une situation de taux de la Confédération à 10 ans à 1 %.

Que pouvons-nous retenir de 2014 ?

- Divergence dans l'orientation des politiques monétaires des grands blocs économiques avec la fin de l'assouplissement quantitatif aux Etats-Unis au moment où le Japon et l'Europe s'embarquent dans une stratégie similaire ;
- découplage dans l'évolution de la croissance mondiale, les Etats-Unis reprenant le leadership alors que de nombreux pays émergents peinent à trouver un second souffle. L'Europe de son côté est restée freinée par des problèmes structurels ;
- dispersion des performances entre pays, secteurs et style notamment: les stars de 2014 sont les actions chinoises (+ 58 % en monnaies locales), les obligations espagnoles, italiennes et anglaises (+ 15 %) et le marché américain des actions (+14 %). A l'autre bout du spectre, on retrouve le pétrole (-48 %), les actions grecques (-29 %) et portugaises (-21 %). Mentionnons également les actions russes en baisse de 48 % en USD, mais seulement (!) 9 % en rouble après l'effondrement de la devise. Relevons également l'écart important entre la performance des grandes valeurs par rapport aux valeurs secondaires (S&P +13,7 % vs. Russell 2000 +4,9 %).

Il ne faut toutefois pas se laisser aveugler par le bon résultat de l'exercice 2014. L'année a été compliquée et difficile pour de nombreux gérants. Jamais depuis que des statistiques pertinentes sont tenues sur la valeur ajoutée des gérants de fonds de placement en Europe, les résultats de gestion n'ont été si mauvais (en moyenne 4 gérants sur 5 n'ont pas été en mesure de battre leur indice de référence en 2014). Même constat aux Etats-Unis. Dans le segment des taux, peu de gérants ont eu la vision (ou le courage) de tenir des positions longues dans les emprunts souverains tout au long de l'année, d'où un retard notable par rapport aux indices de référence.

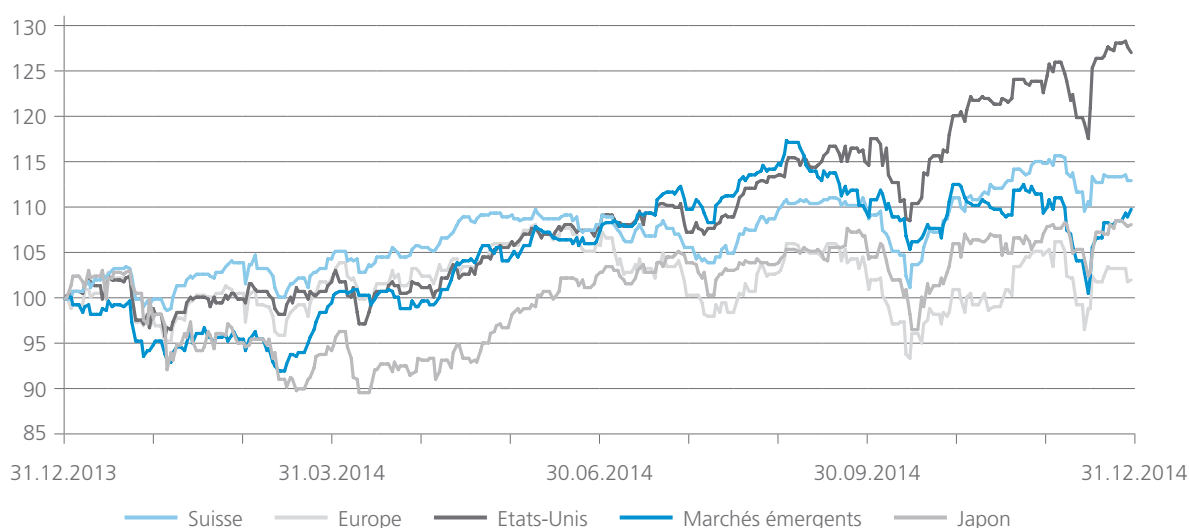
Plusieurs explications: les interventions sur les courbes de taux par les banques centrales, les modifications du contexte réglementaire pour les banques comme pour les fonds de pension, les ajustements des attentes en matière de croissance en cours d'année sont autant d'éléments qui n'ont pas permis aux gérants de garder un cap clair en 2014. La « répression financière » (politique qui vise à maintenir la structure des taux d'intérêt à des niveaux très bas) est toujours bien présente et constitue un véritable poison pour les investisseurs de long terme.

Evènement postérieur à la clôture: annonce de la suppression du taux plancher par la BNS

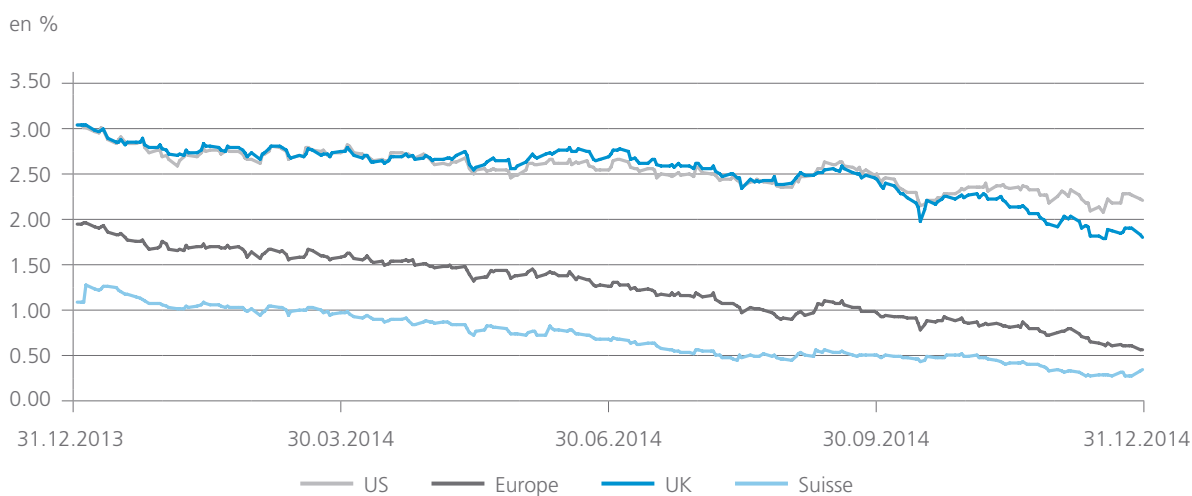
La décision de la BNS du 15 janvier 2015 aura un impact important sur la performance des investisseurs suisses. L'introduction de taux d'intérêt négatifs implique en effet

un changement de référentiel qui oblige à revoir la stratégie de la plupart des classes d'actifs, en particulier celles liées aux taux d'intérêt. La principale variable d'ajustement sera le retour ou non de la croissance en Europe, qui impliquerait moins de pression sur le CHF, des taux d'intérêt à la hausse et une hausse des marchés actions.

Evolution des marchés actions en CHF



Evolution des taux de rendement à 10 ans



Placements

Stratégie de placement

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

L'approche de gestion des placements mise en place est très diversifiée, avec le recours à une large palette de classes d'actifs. Cette approche permet de répondre à de multiples contraintes dans la gestion, notamment de profiter de différentes sources de profit, d'avoir une complémentarité en terme de placements liquides et illiquides, de diversifier le

niveau de risque et d'offrir des alternatives variées aux montants à placer. La gestion est essentiellement déléguée à des prestataires externes soigneusement sélectionnés et suivis. Elle combine l'usage de solutions indicielles peu chères et de gestions actives permettant d'élargir l'univers d'investissement et de diversifier les styles de gestion.

Cette philosophie d'investissement met en exergue la forte interdépendance entre la performance (nette de frais), le risque et la fonction d'utilité de chaque classe d'actifs. Il s'agit donc de trouver le meilleur équilibre entre ces trois dimensions.

Gouvernance, droit de vote et investissements responsables

Gouvernance

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Consciente de ses responsabilités, la CIP a adopté des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Gérante de la CIP, Retraites Populaires a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions

légales applicables en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP.

La gérante s'est en tout temps soucieuse du bien fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

Droits de vote

Les droits de vote pour notre portefeuille en actions suisses sont exercés avec l'appui d'Ethos. Pour rappel, la CIP est membre de l'Engagement Pool depuis 2010. Ce Pool a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les cent plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué

principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés en vue de les sensibiliser à améliorer leur gouvernance d'entreprise et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale.

Pour 2014 deux grandes thématiques ont été retenues :

- Gouvernement d'entreprise :
 - composition et fonctionnement du Conseil d'administration
 - rémunération des instances dirigeantes
 - donations politiques et philanthropiques
 - demandes de capital autorisé et conditionnel
- Responsabilité environnementale et sociale :
 - reporting environnemental et social
 - code de conduite
 - stratégie des entreprises face au changement climatique
 - chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles

En outre, la CIP ainsi que sa gérante adhèrent aux Lignes directrices de vote pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

Investissements responsables

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique

et sociale, la CIP maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années. Cette approche continuera d'être privilégiée en 2015 pour autant que nos critères internes de sélection et de suivi soient respectés.

Allocation

Durant l'année 2014, les changements d'allocation d'actifs ont eu dans un premier temps pour but de réduire la liquidité excédentaire en la redéployant vers les classes d'actifs offrant un profil de rendement asymétrique : placements alternatifs, matières premières et convertibles.

En seconde partie d'année, un repositionnement du portefeuille a été initié afin de réduire le risque en prévision de l'allocation 2015, notamment en diminuant la surpondération en actions étrangères.

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2014	Allocation des actifs en %		
		Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	1.9	0	1	5
Obligations libellées en CHF	8.4	5.5	8.5	11.5
Obligations libellées en monnaies étrangères	9	6	9	12
Actions de sociétés suisses	12.5	8	12	16
Actions de sociétés étrangères	17.3	11	16	21
Titres de gages immobiliers	8.2	8	11	14
Immobilier direct suisse	20.3	18	22	26
Immobilier indirect suisse	0.9	0	1	3
Placements alternatifs	7.7	5	7	9
Placements privés	3.6	1.5	3.5	5.5
Matières premières	2.7	0	2	4
Obligations convertibles	4.4	1.5	3.5	5.5
Immobilier indirect étranger	1.9	0	1.5	3.5
Microfinance	1.1	0	1	3
Infrastructure	0	0	1	3
Gestion de la couverture de change	-0.1			
Gestion de la couverture actions	0.2			

Performance

Performance globale de la CIP

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. La performance présentée ici est nette des frais de gestion supportés par les placements collectifs (TER pour *Total Expense Ratio*, ou ratio de frais totaux), ceux-ci étant directement déduits de la performance de ces placements. Si les efforts pour plus de transparence

dans ce domaine doivent être salués, la question des frais de gestion des placements doit être abordée dans le contexte global de l'investissement. La performance (nette de ces frais) doit notamment être mise en parallèle avec la dimension du risque, ainsi qu'avec l'utilité de chaque classe d'actifs dans l'allocation.

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	9.4	7.9
1999	10.4	9.5
2000	3.7	3.4
2001	-5.0	-3.5
2002	-6.0	-6.8
2003	10.4	8.1
2004	5.1	4.9
2005	12.3	12.0
2006	7.2	6.3
2007	3.8	3.2
2008	-12.6	-13.5
2009	9.5	9.8
2010	2.8	2.7
2011	-0.1	2.2
2012	7.8	8.4
2013	10.0	7.9
2014	7.5	8.3
Moyenne géométrique	4.2	3.9

* Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle

Sur une base annuelle, le taux de performance brute de la Caisse est comparable aux indices publiés (Credit Suisse 7,73 % et UBS 7,33 %). De plus la volatilité des principales classes d'actifs liquides est inférieure à celle de leur indice (voir chapitre suivant « Performance brute et volatilité des classes d'actifs »).

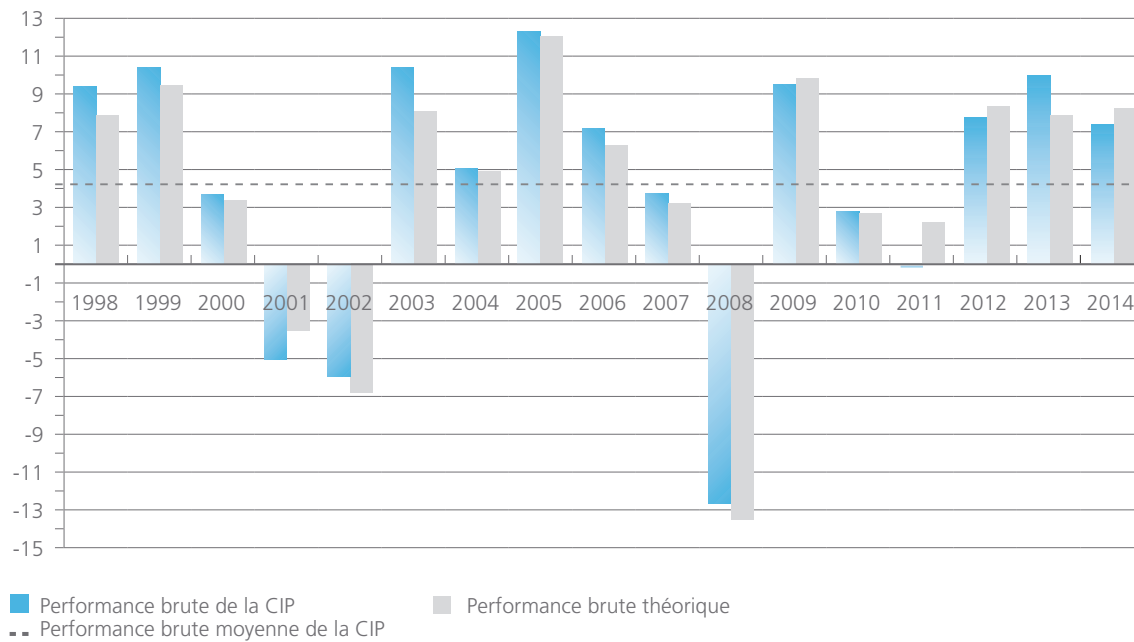
D'une manière générale, nous avons poursuivi une approche prudente au cours de l'année, tout en restant exposés aux

principaux marchés. Cette prudence a également été adoptée dans la définition des allocations 2015. Le positionnement de nos portefeuilles vise par ailleurs une politique d'asymétrie des rendements et de volatilité plus basse.

La performance nette de la Caisse est présentée au point 6.8 de l'annexe aux comptes.

Evolution de la performance globale de la CIP

en %



Performance brute et volatilité des classes d'actifs

Les principaux taux de performance et de volatilité en % sont les suivants :

	Performance		Volatilité *	
	CIP	Indices de référence	CIP	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-0.2	-0.1		
Obligations libellées en CHF	3.4	6.8	1.1	2.2
Obligations libellées en monnaies étrangères	9.5	11.3	4.8	6.3
Actions de sociétés suisses	11.4	13.0	9.5	10.0
Actions de sociétés étrangères	15.0	16.4	8.9	9.3
Titres de gages immobiliers	2.0	2.0		
Immobilier direct suisse	6.9	6.9		
Immobilier indirect suisse	13.2	15.0	4.7	5.9
Placements alternatifs	2.7	-1.0	3.1	3.8
Placements privés	17.9	15.4		
Matières premières	-0.7	-7.3	12.8	15.1
Obligations convertibles	4.2	3.7	5.7	7.0
Immobilier indirect étranger	22.1	7.7		
Microfinance	2.8	2.5		
Global	7.5	8.3	2.8	2.7

* volatilité annualisée sur quatre ans, de 2011 à 2014

En 2014, la performance a été positivement influencée par les bons résultats des actions, des obligations, de l'immobilier suisse et étranger ainsi que des placements privés.

Sur cette période de taux de changes favorables, essentiellement due à la progression du dollar américain, et de croissance des marchés actions, les couvertures mises en place coûtent à la performance et expliquent une grande partie de l'écart de performance relative. Au niveau de l'allocation, l'impact négatif est moindre. Il est en majeure partie dû à la surpondération des liquidités et des matières premières dont

la performance est inférieure à celle du portefeuille dans son ensemble.

Au niveau de la performance, la contribution des classes d'actifs non traditionnelles moins liquides (matières premières, immobilier étranger et placements alternatifs) permet de contrebalancer la relative sous-performance des classes traditionnelles, notamment obligataires (en raison d'un positionnement voulu de réduction de la sensibilité aux taux).

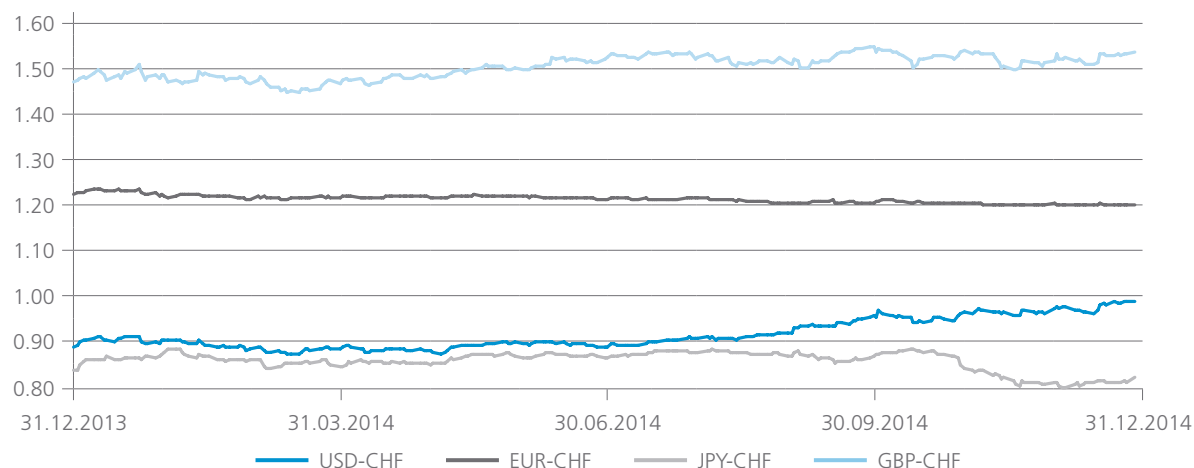
Couvertures de change et du risque actions

Les devises ont eu un impact positif important sur la performance globale de l'année 2014, en raison principalement de la forte hausse de l'USD (+12 %). Dans de telles périodes la couverture de change coûte. La gestion dynamique de son niveau a toutefois permis de conserver 80 % de l'appréciation des devises. Compte tenu de la forte progression des marchés actions, ces couvertures ont également coûté en

relatif. Ces deux familles de couvertures (overlays), s'inscrivent cependant dans une vision de long terme et cherchent à contrôler le risque en réduisant la volatilité du portefeuille.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des devises contre le franc suisse sur l'année 2014.

Evolution des taux de change



Liquidités et créances diverses à court et moyen terme

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des liquidités rapidement. Malgré la faiblesse des taux à court terme, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été maintenus en 2014.

Dans cette rubrique figurent également les créances à moins d'une année.

Compte tenu du niveau historiquement bas des taux à court terme, la performance de cette classe d'actifs est proche de zéro, à l'image de celle de l'indice de référence.

Obligations libellées en francs suisses

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille géré en direct, 12 placements collectifs confiés à 11 gestionnaires ainsi que des prêts directs aux collectivités publiques.

La performance en 2014 est positive et inférieure à l'indice de référence. Le principal contributeur négatif est la durée plus courte que l'indice de référence ainsi que les prêts aux

collectivités publiques qui ne sont pas valorisés au marché (forte baisse des taux). En relatif, la surpondération du risque crédit (baisse des primes de risque) n'a pas permis de compenser l'impact taux.

A noter que la volatilité du portefeuille est légèrement inférieure à celle de son indice de référence en raison d'une exposition plus courte en matière d'échéances.

Obligations libellées en monnaies étrangères

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de 33 placements collectifs confiés à 21 gestionnaires différents et de 1 mandat de gestion, avec une très bonne diversification par débiteur.

La CIP a diminué fortement les obligations d'entreprises de bonne qualité ainsi que les obligations à haut rendement dans les pays développés en faveur des obligations gouvernementales ainsi que de la nouvelle stratégie « absolute return ». La durée du portefeuille a été légèrement rallongée au quatrième trimestre mais reste toujours inférieure à celle de son indice de référence.

La performance de ce compartiment, positivement impactée par l'effet monétaire, est fortement favorable en 2014. Elle est toutefois inférieure à son indice de référence, principalement à cause de la durée plus courte (forte baisse des taux). En relatif, la surpondération du risque crédit (baisse des primes de risque) n'a pas permis de compenser l'impact taux.

Toutes les stratégies ont contribué positivement à la performance et en particulier les expositions au risque crédit à haut rendement dans les pays développés et émergents. A noter que la volatilité du compartiment est nettement inférieure à celle de son indice.

Actions de sociétés suisses

Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 17 placements collectifs confiés à 13 gestionnaires.

La performance 2014 est positive mais inférieure à son indice de référence. Cette sous-performance est expliquée par la surpondération des sociétés de petites et moyennes

capitalisations, par la sélection des gérants, plusieurs d'entre eux ayant réalisé une performance relative négative, ainsi que par l'achat de protections de marché durant les 6 premiers mois de l'année. A noter que la volatilité du compartiment est inférieure à son indice de référence grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 36 placements collectifs confiés à 23 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

La performance 2014 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est positive mais inférieure à son indice de

référence. Les principaux contributeurs à la sous-performance ont été la sélection des gérants, plusieurs d'entre eux ayant réalisé une performance relative négative, ainsi que l'achat de protections de marché durant les 6 premiers mois de l'année. La volatilité du compartiment actions étrangères est également inférieure à l'indice de référence.

Titres de gages immobiliers

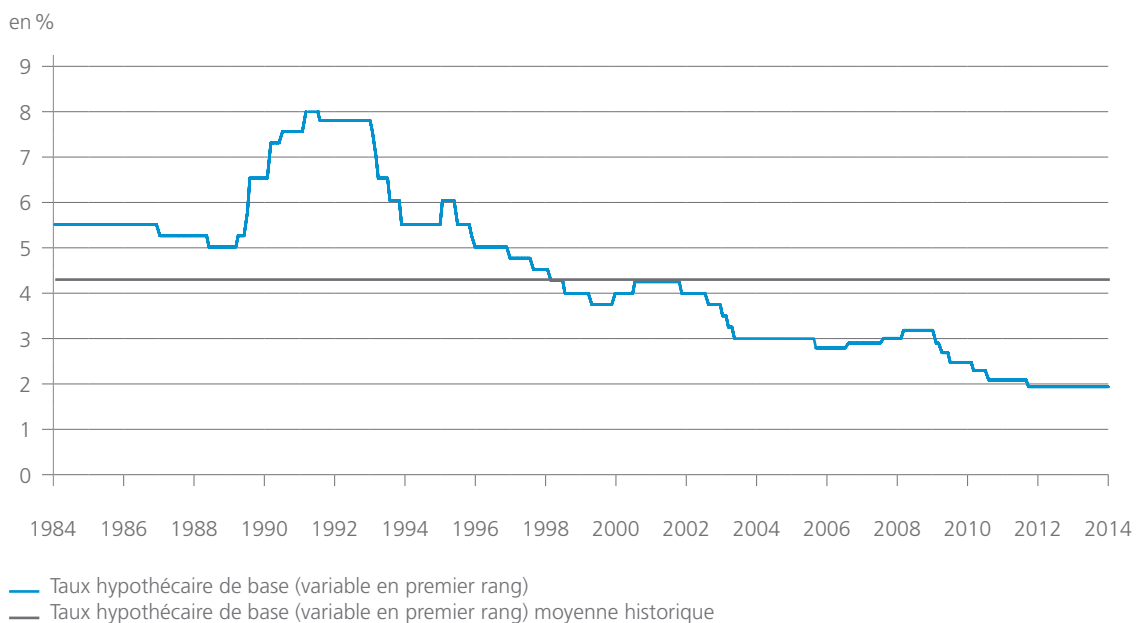
Le secteur des titres de gages immobiliers comprend les prêts hypothécaires et les crédits de construction.

Les prêts immobiliers sont limités à 80 % de la valeur des objets financés conformément aux règles du marché. Par ailleurs, des directives internes limitent les possibilités de suivre un marché immobilier qui retient souvent des prix basés sur les dernières transactions effectuées. L'offre de taux d'intérêt est basée sur le principe de la mutualité et est reconnu comme un avantage compétitif, la concurrence n'offrant généralement pas une grande transparence sur la composition de ses taux.

Le faible niveau des taux d'intérêt engendre une rentabilité en baisse sur le portefeuille de titres de gages immobiliers. Les emprunteurs sont attirés par les taux fixes ce qui a pour conséquence de réduire la part des taux variables. En matière de risque, le portefeuille est sain et solide.

En 2015, les démarches visant à consolider l'image de partenaire en matière de financement seront maintenues. Nos offres sont appréciées de la clientèle, notamment en matière de taux fixe, dont la palette est très large puisque des durées de 1 à 20 ans sont disponibles et que différentes tranches peuvent être souscrites pour répartir le risque.

Evolution du taux hypothécaire variable en 1^{er} rang durant les 30 dernières années



Immobilier suisse

En 2014, un certain nombre de facteurs ont apporté leur lot d'incertitudes sur le marché immobilier. La demande en logements locatifs est toujours bien présente. Toutefois l'évolution à la hausse de l'immigration, qui a fortement soutenu le marché ces dernières années, pourrait se tasser. Elle pourrait même s'inverser en raison des effets de la votation du 9 février 2014 et de l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro. A contrario, la mise en place de mesures plus contraignantes en termes d'octroi de prêts hypothécaires freine les velléités d'accession à la propriété (par étage notamment) et pousse ces personnes à demeurer locataires. Enfin, les effets de l'introduction de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) pèsent également sur les possibilités de développement.

La combinaison de ces éléments engendre une forte concurrence pour les investisseurs institutionnels qui opèrent sur un marché à nouveau considéré comme une valeur refuge. De l'augmentation des prix des immeubles existants découle une baisse de la rentabilité. Quant aux projets de développement, ils se complexifient et doivent être initiés de plus en plus tôt (démolition, plan de quartier à faire légaliser, etc.), faisant appel à des compétences de plus en plus pointues.

Dans cet environnement, la CIP a continué d'analyser de nombreux projets afin de conserver les avantages de l'investissement direct dans la pierre et offrir à la population de nouveaux logements à loyer abordable.

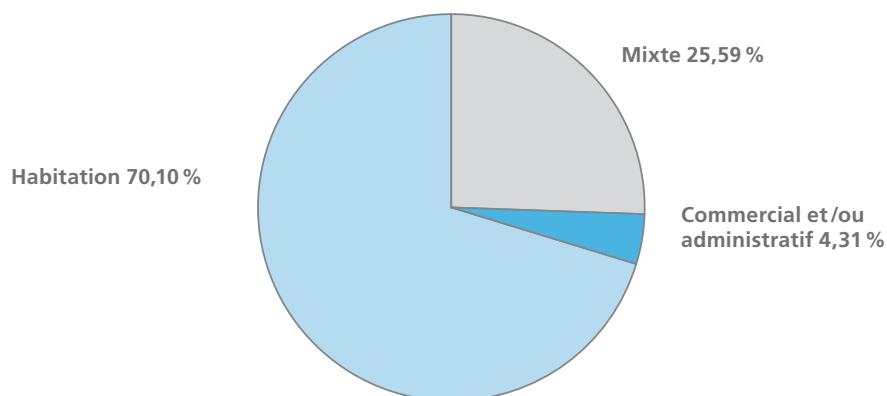
Elle révisé systématiquement le parc existant. Les montants alloués annuellement à la rénovation et à la réhabilitation ont été augmentés afin de tenir compte du besoin actuel et à venir. Ils comprennent les mesures liées à la politique de la CIP en matière de développement durable, intégrant des éléments visant aussi bien l'efficacité énergétique que des aspects sociaux.

Un chantier de construction est en cours à Ecublens. Il permettra d'offrir à la location 16 logements supplémentaires. Cette réalisation a nécessité, dans un premier temps, la démolition du bâtiment existant et la mise à l'enquête du projet finalement retenu.

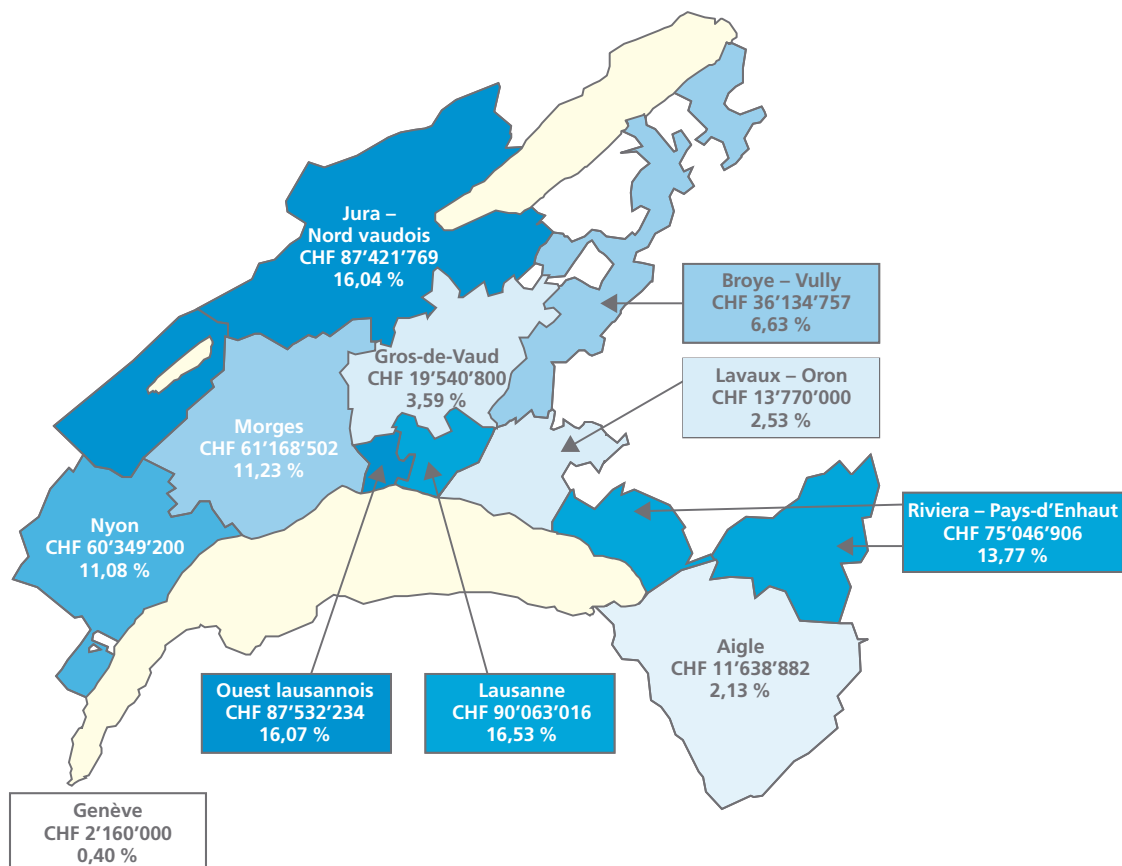
Pour conclure, le patrimoine immobilier présente des résultats globalement bons. Il remplit pleinement son rôle de stabilisateur pour la CIP.

Le patrimoine immobilier en quelques chiffres	
Adresses postales	156
Logements	1'889
Stationnements	2'472
Surfaces commerciales (m2)	24'214
Etat locatif total (CHF)	37'732'133
Constructions en cours	
Forêt 10, Ecublens	16 logements
Principaux chantiers de rénovation terminés ou en cours	
Pont-Neuf 1, Morges	réhabilitation enveloppe, locaux communs et techniques et création de logements dans les combles
Haldimand 19A, Yverdon-les-Bains	réhabilitation enveloppe, locaux communs et techniques

Répartition du patrimoine en propriété directe par type d'immeuble selon la valeur au bilan au 31 décembre 2014



Valeur au bilan par district vaudois et canton au 31 décembre 2014: CHF 544'826'066



Placements alternatifs

Les placements alternatifs ont vécu une année 2014 mitigée où les gagnants et les perdants de l'année 2013 ont échangé leurs places. Ainsi, les stratégies liées aux actions et principalement événementielles affichent des performances en-dessous des attentes. A l'opposé, les fonds « global macro », en particulier ceux associant des stratégies systématiques avec l'émergence de tendances fortes dans divers marchés, se retrouvent en tête de classement après plusieurs années de sous-performance. Ceci démontre l'importance de la diversification par stratégies, un point central dans notre approche. Au 31 décembre 2014, le portefeuille est investi

dans 59 fonds sous-jacents sélectionnés en grande partie par quatre partenaires externes.

Dans un environnement de valorisations élevées des marchés actions et de taux bas, les stratégies alternatives permettent d'élargir les opportunités de placement et de se tourner vers des sources de rendement différentes. Malgré une performance absolue en dessous des attentes, elle est positive et supérieure à son indice de référence en 2014, principalement grâce à la bonne sélection de fonds.

Placements privés

Le portefeuille des entreprises non cotées est composé de 3 mandats de gestion qui regroupent 91 placements collectifs ainsi que 11 placements collectifs hors mandats confiés à 44 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi obtenue, en particulier au niveau géographique.

Les montants souscrits aux fonds ont fortement augmenté depuis la mise en place des 3 mandats en 2013. Cette

situation implique une réduction de la performance attendue à moyen terme ainsi qu'une augmentation des appels de fonds par rapport aux distributions.

La performance 2014 est légèrement supérieure à l'indice de référence, en raison de la bonne sélection des investissements.

Immobilier indirect étranger

Le portefeuille en immobilier indirect étranger est composé de 2 placements collectifs confiés à 2 gestionnaires distincts et de 1 mandat de gestion. En moyenne, plus de 80 % du capital engagé a été appelé. Le développement du portefeuille immobilier indirect étranger est conforme aux attentes et d'ores et déjà bien diversifié, tant au niveau géographique que sectoriel.

La performance est supérieure à l'indice de référence en raison de la bonne sélection des gérants et de l'évolution positive des taux de change.

Immobilier indirect suisse

Le compartiment immobilier indirect suisse comprend 1 portefeuille géré en direct (7 placements collectifs), 2 mandats de gestion ainsi que 2 fonds de fonds indicels.

La performance de la classe d'actifs en 2014 est très positive. Elle est toutefois légèrement inférieure à l'indice de

référence en raison des coopératives qui génèrent des rendements stables de l'ordre de 3 % mais ne bénéficient pas des réévaluations liées à la baisse des taux. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un style de gestion plus anticyclique a permis de prendre des bénéfices sur l'exercice. La volatilité du portefeuille est inférieure à celle de son indice de référence.

Infrastructure suisse

Divers projets en matière d'infrastructure en Suisse font l'objet d'études quant à l'opportunité de participer à leur financement. Cela nécessite un travail important et de longue

haleine. Les montants, la rentabilité et le risque paraissent appropriés pour les caisses de pension.

Obligations convertibles

Le marché des convertibles a été orienté à la hausse. Ceci est principalement expliqué par la performance positive du marché des actions et dans une moindre mesure par la baisse des primes de risque. La forte exposition à la stratégie « risque mixte » – qui combine les caractéristiques actions et obligataires des convertibles – a contribué positivement à ce résultat. Le contributeur négatif est le marché européen ainsi que certains fonds « risque obligataire ». Le compartiment des obligations convertibles comprend 15 placements collectifs confiés à 12 gestionnaires différents.

Démarré en mai 2010, ce portefeuille vise une diversification par stratégie, par style et par gestionnaire, conformément à son allocation cible.

Sur l'année 2014, le portefeuille a eu une performance positive, supérieure à son indice de référence.

Matières premières

Durant l'année 2014, la classe d'actifs a continué sur le chemin de la consolidation du fait de fondamentaux globalement peu favorables. Bien que l'année se termine en territoire négatif, nous observons néanmoins un différentiel de performance fortement positif relatif à l'indice de référence. Ce résultat émane de la nouvelle stratégie qui a été implémentée courant 2014. Le portefeuille dans son ensemble a été restructuré, afin d'optimiser notre exposition directionnelle,

tout en amenant un certain degré d'asymétrie au profil de rendement par le biais de l'adjonction de gérants visant un rendement absolu. La surperformance relative du portefeuille sur l'exercice écoulé démontre que l'asymétrie souhaitée dans la construction de la nouvelle stratégie s'est bien matérialisée durant l'année et nous a permis de traverser l'environnement tumultueux de 2014 en limitant de manière substantielle les pertes.

Microfinance

Le portefeuille de microfinance est couvert à raison de 100 % contre le risque de change. Il comporte 5 placements

collectifs confiés à 4 gestionnaires distincts. La performance est en ligne avec celle de son indice de référence.

Degré de couverture et frais d'administration

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan.

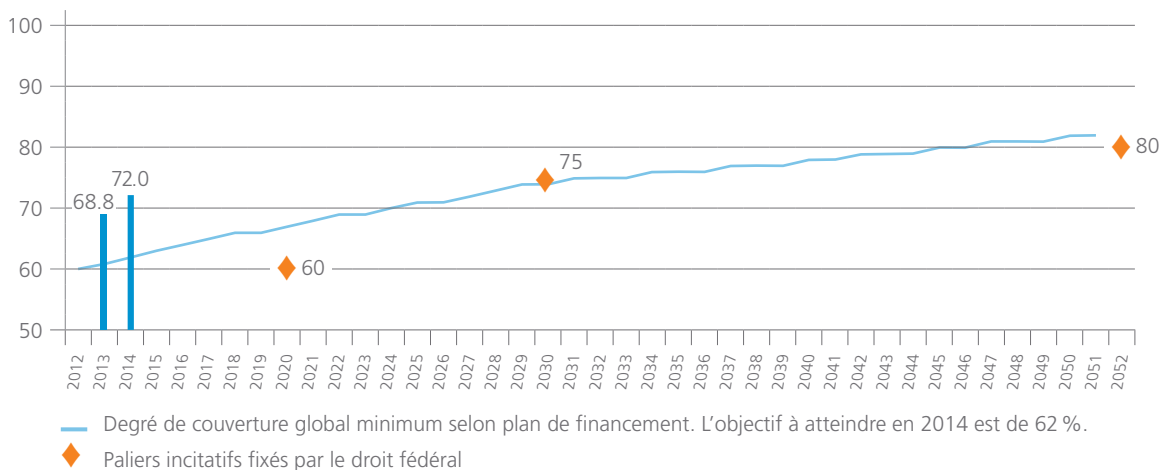
La CIP pratique un système financier dit « de capitalisation partielle » au sens de l'art. 72a LPP et son plan de financement permet d'assurer à long terme son équilibre financier. Ce système garantit notamment la couverture intégrale des engagements pris envers les rentiers ainsi que le maintien des taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72b LPP tant pour

les assurés actifs que pour l'ensemble de l'institution. Afin d'atteindre un taux de couverture global de 80 % en 2052, le plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année.

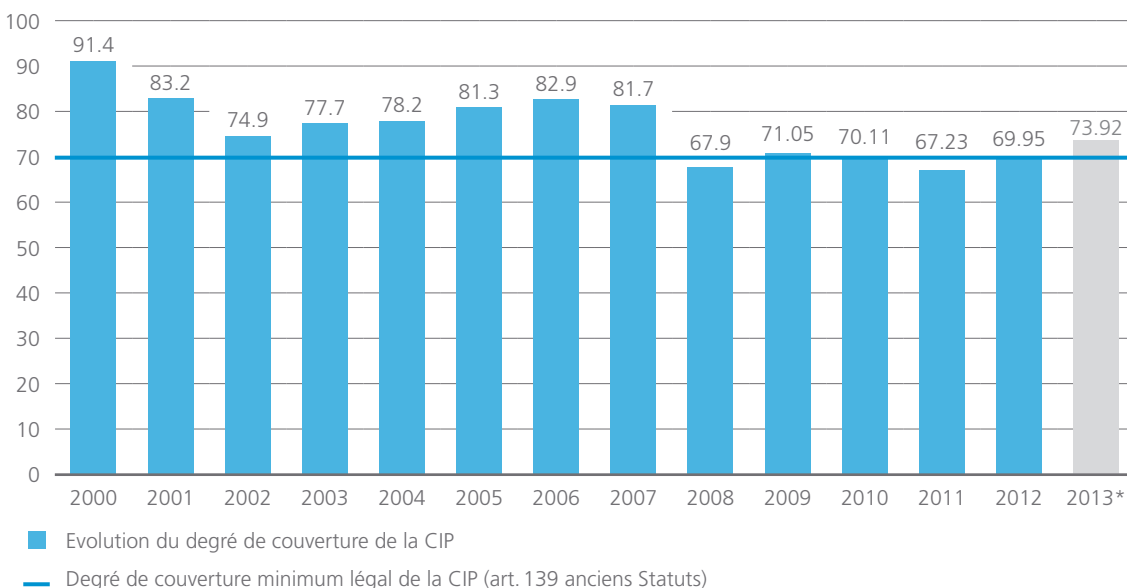
Les différents taux de couverture initiaux et minimaux sont atteints au 31 décembre 2014.

D'autres informations figurent au point 5.9 de l'annexe aux comptes.

Evolution du degré de couverture de la CIP au 31 décembre (en %)



Historique de l'évolution du degré de couverture selon l'ancien plan de prévoyance au 31 décembre (en %)



* Le degré de couverture au 31.12.2013, calculé selon l'ancien plan et les anciennes bases techniques, se situerait à 73,92 %

Frais d'administration de la gérante

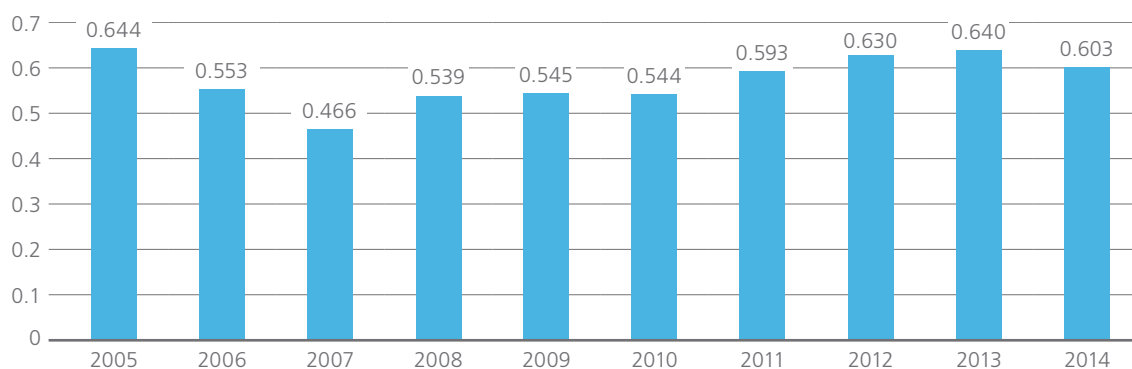
La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CIP est basée sur un forfait administratif par assuré et pensionné. En 2012 et 2013, certains travaux effectués en relation avec les mesures structurelles ont occasionné une facturation spécifique.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers.

En outre, des commissions relatives à la gestion des divers placements sont également directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Evolution des frais d'administration

% de la somme des salaires cotisants



Bilan au 31 décembre

(en CHF)

Actif	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
Placements	6.4	2'701'126'201	2'495'044'157
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		50'557'414	116'063'488
Obligations libellées en CHF		225'862'613	215'979'932
Obligations libellées en monnaies étrangères		242'718'509	183'700'944
Actions de sociétés suisses		339'823'268	333'329'090
Actions de sociétés étrangères		470'591'781	395'325'048
Titres de gages immobiliers		221'935'648	223'710'746
Immobilier suisse direct et indirect		574'071'988	572'752'117
Placements alternatifs		208'635'835	184'037'480
Placements privés		96'325'329	78'272'376
Obligations convertibles		117'711'075	88'933'199
Autres placements		154'715'511	94'690'869
Couverture de change		-1'822'771	8'248'869
Compte de régularisation actif	7.1.1	424'155	497'769
		2'701'550'356	2'495'541'926
Passif	Annexe	31.12.2014	31.12.2013
Dettes		11'041'016	18'912'242
Prestations de libre passage et rentes		9'048'060	12'424'681
Autres dettes	7.1.2	1'992'957	6'487'561
Compte de régularisation passif	7.1.3	4'728'404	2'805'138
Provisions non techniques	7.1.4	9'030'000	9'050'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'305'293'900	2'185'693'606
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		1'812'470'874	1'771'583'907
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)		1'779'022'269	1'703'932'527
Provisions techniques (100 %)	5.5	126'722'825	107'587'838
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		3'718'215'968	3'583'104'272
Part de financement en capitalisation partielle	5.9.3	-1'412'922'068	-1'397'410'666
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	371'457'036	279'080'940
Situation au 1 ^{er} janvier		279'080'940	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		92'376'096	279'080'940
Fonds libres (+) / découvert (-)	5.10	0	0
Situation au 1 ^{er} janvier		0	-1'681'452
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		0	1'681'452
		2'701'550'356	2'495'541'926
Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1	5.9.4	71.99%	68.79%

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 16 avril 2015

Au nom du Conseil d'administration

Didier Tenthorey
Président

Gilbert Gubler
Administrateur

Certifiés conformes aux écritures
le 16 avril 2015

Pour la Caisse intercommunale de pensions
Retraites Populaires

Philippe Doffey
Directeur général

Johnny Perera
Directeur

Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2014	2013
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		185'466'709	162'990'400
Cotisations des salariés		55'726'145	53'892'743
Cotisations de l'employeur		55'726'145	53'892'743
Cotisations supplémentaires des salariés		663'306	629'907
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	69'850'782	48'344'971
Primes uniques et rachats		3'185'557	5'919'764
Subsides du fonds de garantie		314'776	310'272
+ Prestations d'entrée		73'247'016	62'530'321
Apports de libre passage		70'975'882	60'864'848
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		2'271'135	1'665'473
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		258'713'726	225'520'721
- Prestations réglementaires		-146'941'100	-139'240'443
Rentes de vieillesse		-94'049'474	-88'749'863
Rentes de survivants		-16'420'593	-15'890'187
Rentes d'invalidité		-19'766'336	-19'017'107
Autres prestations réglementaires	7.2.3	-6'411'781	-5'989'801
Prestations en capital à la retraite		-10'292'917	-9'423'147
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0	-170'339
- Prestations de sortie	7.2.4	-66'886'687	-66'885'862
Prestations de libre passage en cas de sortie		-56'460'167	-59'181'932
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-10'426'520	-7'703'930
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-213'827'787	-206'126'305
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-119'600'294	58'016'659
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-40'886'967	-134'052'827
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-75'089'742	-241'111'151
Variation des provisions techniques		-19'134'987	-2'639'915
Variation de la part de financement en capitalisation partielle		15'511'402	435'820'552
+ Produits de prestations d'assurance		2'800'117	2'012'486
Prestations d'assurance		2'800'117	2'012'486
- Charges d'assurance		-3'787'259	-3'372'088
Prime d'assurance	7.2.5	-3'274'825	-2'721'803
Cotisations au fonds de garantie		-512'434	-650'285
= Résultat net de l'activité d'assurance		-75'701'497	76'051'474

Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2014	2013
= Résultat net de l'activité d'assurance		-75'701'497	76'051'474
+ Résultat net des placements sur	6.8	172'073'250	208'756'474
Produits		60'985'704	61'682'695
Charges		-6'608	-5'644
Gains et pertes		43'714'856	25'040'459
Plus- ou moins-values non réalisées		104'602'394	156'633'351
Variations des correctifs d'actifs		-192'456	-212'999
Frais d'entretien et autres charges		-8'691'748	-9'058'230
Frais d'administration et de gestion facturés		-6'810'093	-6'352'978
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs		-21'528'799	-18'970'179
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	7.1.4	20'000	86'000
+ Autres produits		62'586	44'973
Produits de prestations fournies		62'586	44'973
- Autres frais		0	0
- Frais d'administration	7.2.6	-4'078'244	-4'176'528
Administration générale		-3'990'254	-4'036'567
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-60'976	-105'548
Autorités de surveillance		-27'014	-34'413
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		92'376'096	280'762'393
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-92'376'096	-279'080'940
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	5.10	0	1'681'452

Annexe aux comptes

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après: CIP ou la Caisse) est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 2 juillet 2013.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle de l'Autorité de surveillance compétente sous le n° 300'113 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Statuts du 13 juin 2013, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2014, précédemment Statuts de 1988 et leurs modifications ultérieures

Décret du 2 juillet 2013, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, précédemment décret du 5 septembre 1923

Règlement de prévoyance du 4 juillet 2013, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, précédemment règlement du 22 août 1979

Règlement d'organisation du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2014

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 31 décembre 2014

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2013

Règlement pour la liquidation partielle du 15 septembre 2009

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Organes

Assemblée des délégués (art. 24 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les délégués des employeurs et par les délégués des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire de l'Assemblée et les scrutateurs.

L'Assemblée des délégués:

- adopte ou modifie les Statuts;
- élit les représentants des employeurs et des assurés au Conseil d'administration ainsi que les suppléants;
- prend connaissance des comptes annuels, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité du Conseil d'administration;
- peut être consultée sur toute modification du Règlement de prévoyance.

Elle peut en outre délibérer sur tous les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que sur les propositions individuelles.

Conseil d'administration (art. 33 ss des Statuts)

Le Conseil d'administration (ci-après: le Conseil) est composé de six membres, à savoir trois représentants des employeurs et trois représentants des assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Le Conseil désigne son président, son vice-président et son secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Le Conseil assure la direction générale de la Caisse.

Composition du Conseil au 1^{er} janvier 2015:

Président	Didier Tenthorey**, expert en assurances sociales, ARAS Jura-Nord vaudois, Yverdon-les-Bains
Vice-président	Laurent Ballif*, syndic et député, Vevey
Membres	Frédéric Borloz*, syndic et député, Aigle Gilbert Gubler*, syndic, Moudon Christian Monod**, secrétaire municipal, Jouxpens-Mézery Jean-François Niklaus**, boursier communal, service des finances, Epalinges
Secrétaire (hors Conseil)	Claude Recordon, syndic, Orbe
Secrétaire suppléant (hors Conseil)	Olivier Berthoud, Retraites Populaires, Lausanne
Membres suppléants	Charles-André Ramseier*, syndic, Château-d'Oex Fabienne Freymond Cantone*, municipale et députée, Nyon Christelle Luisier Brodard*, syndique et députée, Payerne Luc Pasquier**, chef du service du contrôle des habitants, Orbe Jean-Pierre Pernet**, chef du personnel, Montreux Laurence Favre**, commune de Renens, Renens

* représentant(e) des employeurs

** représentant(e) des assurés

Adresse de la CIP:

Caisse intercommunale de pensions
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne

Téléphone : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
E-mail : info@cipvd.ch
Site internet : www.cipvd.ch

Gérante (art. 23 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, Lausanne, laquelle est habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al. 4, let. c OPP2.

La gérante a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil.

La gérante assiste aux séances du Conseil et aux Assemblées des délégués. Elle a voix consultative.

Droit à la signature

Le Conseil représente la Caisse vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil. La gérante représente la Caisse dans les limites de ses compétences.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert agréé

Le Conseil d'administration a désigné Pittet Associés SA, Genève, en qualité d'expert agréé.

Organe de révision

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Epalinges, en qualité d'organe de révision.

Conseillers

Retraites Populaires, Lausanne, et ses conseillers.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2014, 303 communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP (302 en 2013).

2 Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvements des membres assurés actifs

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2014 / 2013	10'888	150	428	11'466	10'614	89	482	11'185
Augmentation								
Nouveaux	1'521	134	435	2'090	1'420	78	365	1'863
Transferts du plan risques	79			79	55			55
Transferts du plan ordinaire						56		56
Réactivés	254	1	12	267	180		11	191
	1'854	135	447	2'436	1'655	134	376	2'165
Diminution								
Démissions	-798	-41	-402	-1'241	-802	-18	-405	-1'225
Transferts au plan ordinaire		-79		-79		-55		-55
Transferts au plan risques					-56			-56
Décès (capital)	-3		-1	-4	-4			-4
Décès avec prestations	-9			-9	-7			-7
Invalides	-320		-11	-331	-254		-14	-268
Retraités	-240		-6	-246	-258		-11	-269
	-1'370	-120	-420	-1'910	-1'381	-73	-430	-1'884
Effectif au 1^{er} janvier 2015 / 2014	11'372	165	455	11'992	10'888	150	428	11'466

2.2 Mouvements des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1^{er} janvier 2014 / 2013								
Invalides définitifs	815	1	28	844	781		25	806
Invalides temporaires	95			95	79	1		80
Retraités	3'139		23	3'162	2'952		21	2'973
Conjoints survivants	900		2	902	889		2	891
Enfants	369		7	376	337		8	345
	5'318	1	60	5'379	5'038	1	56	5'095

Augmentation

Nouveaux invalides définitifs	86	1	12	99	78	1	4	83
Nouveaux retraités	228		3	231	248		2	250
Nouveaux conjoints survivants	58			58	53			53
	372	1	15	388	379	1	6	386

Diminution

Sorties par décès								
Invalides définitifs décédés	-16			-16	-30			-30
Retraités décédés	-74			-74	-59			-59
Conjoints survivants décédés	-41			-41	-41			-41
	-131	0	0	-131	-130	0	0	-130
Sorties par suppression de pensions								
Invalides définitifs (révisions)	-19	-1	-14	-34	-14		-1	-15
Retraités (annulations)	-8			-8	-2			-2
Conjoints survivants décédés	-4			-4	-1			-1
	-31	-1	-14	-46	-17	0	-1	-18
Pensions temporaires								
Invalides temporaires	9			9	16	-1		15
Enfants	13		-2	11	32		-1	31
	22	0	-2	20	48	-1	-1	46

Effectif au 1^{er} janvier 2015 / 2014	5'550	1	59	5'610	5'318	1	60	5'379
---	--------------	----------	-----------	--------------	--------------	----------	-----------	--------------

	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risques	Plan minimum LPP	Totaux
Invalides définitifs	866	1	26	893	815	1	28	844
Invalides temporaires	104			104	95			95
Retraités	3'285		26	3'311	3'139		23	3'162
Conjoints survivants	913		2	915	900		2	902
Enfants	382		5	387	369		7	376
Effectif au 1^{er} janvier 2015 / 2014	5'550	1	59	5'610	5'318	1	60	5'379

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 12 des Statuts)

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques ;
- b) le plan ordinaire ;
- c) le plan minimum LPP.

Le plan risques et le plan ordinaire sont régis par le principe de la primauté des prestations.

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès le début de l'affiliation du salarié et jusqu'à son entrée dans le plan ordinaire.

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. La Caisse conclut un contrat d'assurance pour la couverture des prestations assurées dans le cadre du plan minimum LPP. Il applique le système de la primauté des cotisations.

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique un système de capitalisation partielle fondé sur la pérennité des effectifs assurés, avec l'approbation de l'Autorité de surveillance (art. 38 des Statuts).

La Caisse adopte un plan de financement qui permet d'assurer à long terme son équilibre financier et de conserver un niveau permettant à sa fortune de prévoyance :

- a) de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pensions ;
- b) de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale aussi bien pour l'ensemble de ses engagements que pour les engagements envers les assurés.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 (art. 39 des Statuts).

Cotisations du plan risques (art. 18 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3 % du salaire cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 19 des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24 % du salaire cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante, au choix de l'employeur :

cotisation ordinaire	assuré	8 %	9 %
cotisation ordinaire	employeur	8 %	ou 9 %
cotisation spéciale	employeur	8 %	6 %
		<u>24 %</u>	<u>24 %</u>

L'employeur prend à sa charge une cotisation supplémentaire destinée à la recapitalisation de la Caisse correspondant à 3 % des salaires cotisants du plan ordinaire. Cette cotisation est due à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2030.

Cotisations du plan minimum (art. 20 des Statuts)

La cotisation du plan minimum est répartie à raison de 50 % à charge de l'assuré et 50 % à charge de l'employeur.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Compte individuel de préfinancement (art. 23 du Règlement)

En prévision d'une retraite anticipée, les assurés ont la possibilité de financer à l'avance la réduction de la pension de retraite par des versements sur le compte individuel de préfinancement. En 2014, les montants versés sur le compte individuel de préfinancement ont porté intérêt au taux technique.

Fonds de solidarité (art. 117 ss du Règlement)

La Caisse dispose d'un fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le fonds de solidarité est alimenté par :

- les dons, legs et recettes diverses ;
- le rendement de la fortune du fonds calculé au taux technique mais au maximum le montant des prestations servies (art. 118 du Règlement).

Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 29 du Règlement)

Les allocations de renchérissement aux pensionnés consenties à titre bénévole par l'employeur sont indépendantes des prestations réglementaires.

L'employeur peut demander à la Caisse de verser ces allocations de renchérissement en même temps que les pensions réglementaires. Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de cette disposition. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 904'558 (2013 : CHF 940'948). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

Indexation des rentes

En 2014, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances diverses à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

- immeubles de plus de 10 ans 7,00 %
- immeubles de 10 ans et moins 6,25 %
- immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé 5,60 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2013.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les modifications de la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014 ont été introduites dans les comptes annuels 2014 et les chiffres de l'exercice antérieur retraités.

5 Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

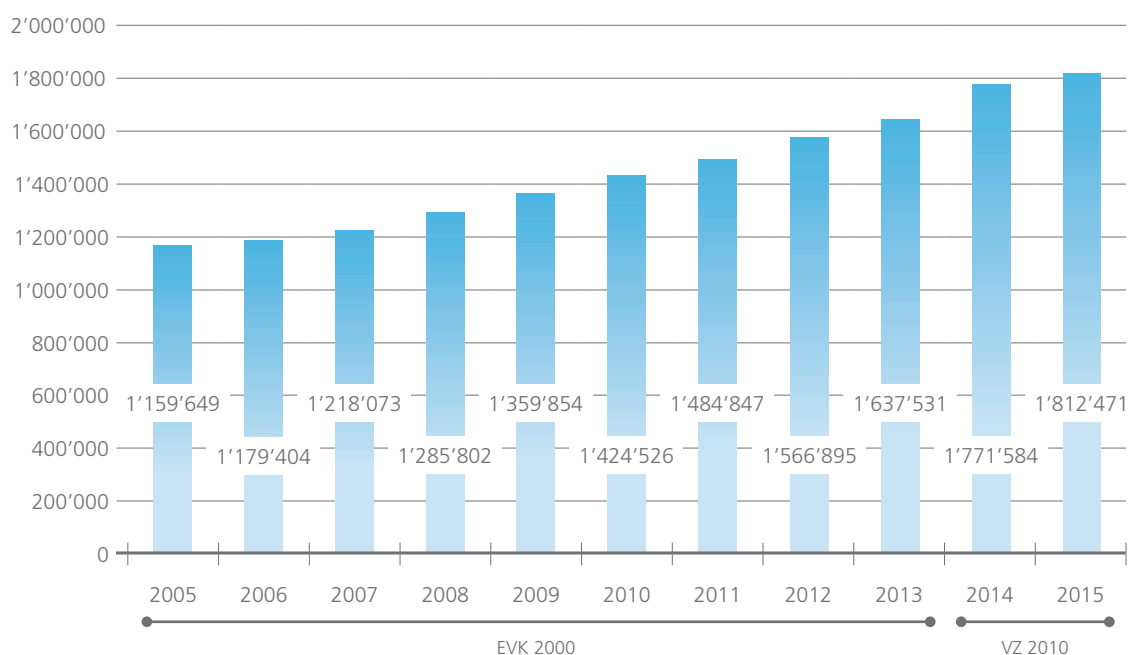
La CIP n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum LPP, un contrat a été conclu avec Retraites Populaires.

5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1^{er} janvier)

Plan ordinaire et plan risques

Assurés actifs

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Pour le calcul des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1^{er} janvier.

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs et invalides affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 2'602'343 au 31 décembre 2014 (2013 : CHF 2'577'227). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance, car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins au 1^{er} janvier)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums du plan ordinaire) compris dans les capitaux de prévoyance se montent à :

	2014 CHF	2013 CHF
Assurés actifs	676'459'006	643'178'847
Invalides	21'328'914	22'564'549

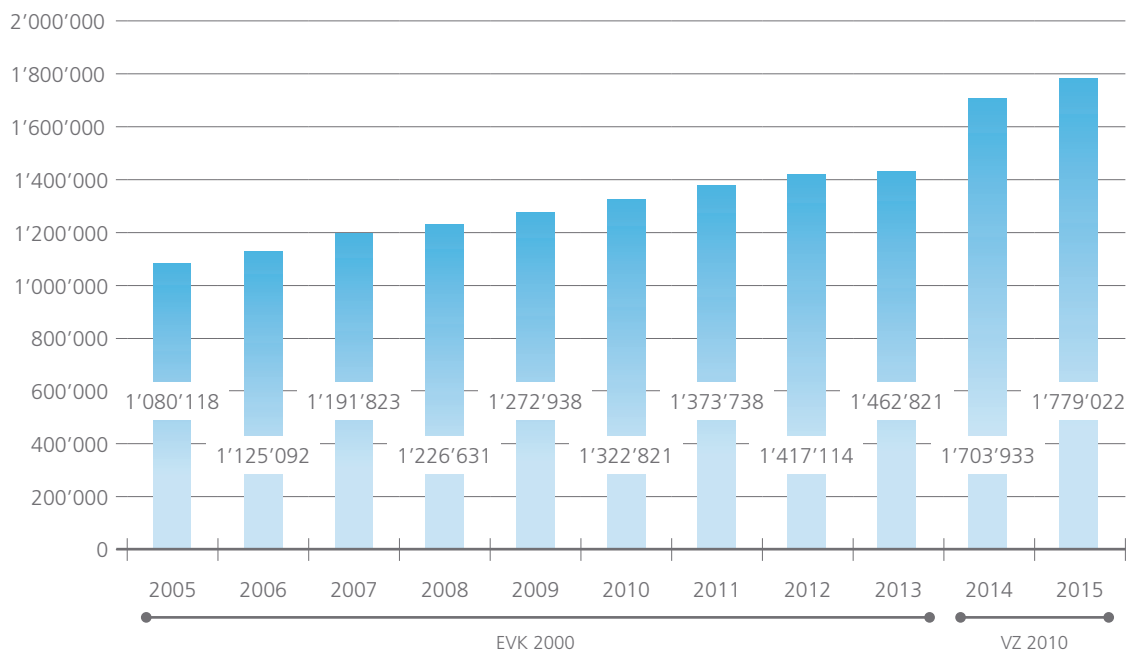
En outre, les montants correspondant au plan minimum LPP s'élèvent à CHF 2'341'921 (2013 : CHF 2'300'617) pour les assurés actifs et CHF 260'422 (2013 : CHF 276'610) pour les invalides en 2014.

5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1^{er} janvier)

Plan ordinaire

Pensionnés

en milliers de CHF



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

Plan minimum LPP

Le capital de prévoyance des pensionnés affiliés au plan minimum LPP (en primauté des cotisations) s'élève à CHF 1'681'236 au 31 décembre 2014 (2013: CHF 1'481'338). Ce montant n'apparaît pas au bilan dans les capitaux de prévoyance car il est couvert par l'assurance intégrale conclue avec Retraites Populaires.

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CIP. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	126'722'825	107'587'838
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	13'593'532	8'857'920
Provision pour changement des tables actuarielles (pensionnés)	26'685'334	17'039'325
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	40'087'113	37'484'114
Provision pour abaissement futur du taux technique (pensionnés)	46'356'846	44'206'479
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0

5.5.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Provision pour changement des tables actuarielles	40'278'866	25'897'245
Solde au 1 ^{er} janvier	25'897'245	87'769'283
Prélèvement de l'année	0	-87'769'283
Attribution de l'année	14'381'621	25'897'245
Total provision relative aux assurés actifs	13'593'532	8'857'920
Total provision relative aux pensionnés	26'685'334	17'039'325
Capital de prévoyance assurés actifs	1'812'470'874	1'771'583'907
Capital de prévoyance pensionnés	1'779'022'269	1'703'932'527
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des assurés actifs	0.75 %	0.50 %
Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance pensionnés	1.50 %	1.00 %

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 0,25 % par année sur le capital de prévoyance des assurés actifs et à 0,50 % par année sur le capital de prévoyance des pensionnés. Le nombre d'années à provisionner est déterminé à compter de l'année de projection des tables actuarielles (VZ 2010 projetée au 1^{er} janvier 2012) soit trois parts pour l'exercice sous revue.

5.5.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Provision pour abaissement futur du taux technique	86'443'959	81'690'593
Solde au 1 ^{er} janvier	81'690'593	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	4'753'366	81'690'593
Total provision relative aux assurés actifs	40'087'113	37'484'114
Total provision relative aux pensionnés	46'356'846	44'206'479

En accord avec l'expert agréé et conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle du bilan, le Conseil d'administration a décidé de maintenir cette provision en vue de couvrir les coûts d'une éventuelle réduction du taux technique à 3%.

5.5.3 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui sont décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint par la réserve de fluctuation de valeur. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CIP, est prélevée de la provision.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0
Solde au 1 ^{er} janvier	0	17'178'640
Prélèvement de l'année	0	17'178'640
Attribution de l'année	0	0

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2014. Le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé; les dates retenues ont été le 31 décembre 2010 pour les comptes et le 1^{er} janvier 2011 pour les données individuelles.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 13 décembre 2011 sont les suivantes:

- *Les dispositions réglementaires de nature actuarielle, relatives aux prestations et au financement, sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.*
- *Le règlement sur les passifs de nature actuarielle est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Les provisions techniques constituées à la fin 2010 sont conformes audit règlement.*
- *Le règlement pour la liquidation partielle a été approuvé par l'Autorité de surveillance des fondations en date du 15 juillet 2009. Il est donc à jour.*
- *Le taux de couverture de la Caisse est de 70,1 % à la fin 2010. Il a été déterminé conformément aux exigences légales et réglementaires. L'objectif statutaire est atteint à cette date.*
- *L'équilibre financier de la Caisse intercommunale de pensions n'est pas assuré compte tenu du changement de tables actuarielles (passage à VZ 2010 (P2012)).*
- *La Caisse devra prendre des mesures dans les meilleurs délais afin d'élaborer un plan permettant à la Caisse de satisfaire les nouvelles dispositions fédérales concernant la recapitalisation des institutions de prévoyance de corporations de droit public.*

Depuis l'expertise actuarielle, le plan de prévoyance notamment a été modifié en prenant en considération les éléments mentionnés ci-avant. Une nouvelle expertise devrait être effectuée en 2015 sur la base de la situation financière au 31 décembre 2014.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des tables VZ 2010 projetées en 2012, au taux technique de 3,25 % conformément à l'art. 121 du Règlement de prévoyance (2013: VZ 2010 projetées en 2012 au taux technique de 3,25 %).

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2014.

5.9 Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

En date du 24 octobre 2013, l'Autorité de surveillance a admis le principe de la capitalisation partielle de la CIP; cette décision n'a pas fait l'objet de recours.

5.9.1 Taux de couverture initiaux (art. 72b ss LPP)

Les taux de couverture initiaux ont été déterminés par le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé. Ils ont été communiqués à l'Autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux sont fixés à 60 % pour le taux global et 21,5 % pour le taux des assurés actifs.

Par la suite, ces deux niveaux servent de points planchers permettant de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises par la Caisse ainsi que le montant de la garantie.

5.9.2 Plan de financement / taux de couverture minimum annuel

En 2013, le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé, a adopté un plan de financement afin d'assurer à long terme l'équilibre financier de la Caisse et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant :

- de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pension ;
- de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Le plan a été communiqué à l'Autorité de surveillance.

Le chemin de recapitalisation défini dans le plan de financement prévoit les taux de couverture (TC) à atteindre suivants :

Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global	Année (31.12)	TC global
2012	60 %	2022	69 %	2032	75 %	2042	79 %
2013	61 %	2023	69 %	2033	75 %	2043	79 %
2014	62 %	2024	70 %	2034	76 %	2044	79 %
2015	63 %	2025	71 %	2035	76 %	2045	80 %
2016	64 %	2026	71 %	2036	76 %	2046	80 %
2017	65 %	2027	72 %	2037	77 %	2047	81 %
2018	66 %	2028	73 %	2038	77 %	2048	81 %
2019	66 %	2029	74 %	2039	77 %	2049	81 %
2020	67 %	2030	74 %	2040	78 %	2050	82 %
2021	68 %	2031	75 %	2041	78 %	2051	82 %

Le plan de financement doit être revu périodiquement, la prochaine fois en 2017 sur la base des chiffres de l'exercice 2016.

5.9.3 Détermination de la part en répartition

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques (100 %)	3'718'215'968	3'583'104'272
Engagements assurés actifs	1'866'151'519	1'817'925'941
Capitaux de prévoyance	1'812'470'874	1'771'583'907
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	13'593'532	8'857'920
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	40'087'113	37'484'114
Engagements pensionnés	1'852'064'449	1'765'178'331
Capitaux de prévoyance	1'779'022'269	1'703'932'527
Provision pour changement des tables actuarielles (pensionnés)	26'685'334	17'039'325
Provision pour abaissement futur du taux technique (pensionnés)	46'356'846	44'206'479
Provision pour indexations futures (pensionnés)	0	0
- soit le TC déterminé par le chemin de recapitalisation	62.0 %	61.0 %
- soit le TC correspondant au respect du taux de couverture initial des assurés actifs	60.6 %	60.2 %
Part des engagement en capitalisation (le plus important des 2 taux)	62.0 %	61.0 %
Part des engagements en répartition	38.0 %	39.0 %
Montant de la part de financement en répartition	1'412'922'069	1'397'410'667

5.9.4 Situation effective au 31 décembre

Le taux de couverture est calculé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Il est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe. Il se justifie comme suit :

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques assurés actifs	1'866'151'519	1'817'925'941
Capitaux de prévoyance et provisions techniques pensionnés	1'852'064'449	1'765'178'331
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	3'718'215'968	3'583'104'272
Part de financement en répartition	-1'412'922'068	-1'397'410'666
Total des capitaux de prévoyance	2'305'293'900	2'185'693'606
Réserve de fluctuation de valeur	371'457'036	279'080'940
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Fortune de prévoyance disponible	2'676'750'936	2'464'774'546
Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1	72 %	69 %
Part des engagements en capitalisation	62 %	61 %
Taux de couverture initial global	60 %	60 %
Taux de couverture des assurés actifs	44 %	38 %
Taux de couverture initial des assurés actifs	22 %	22 %

Le taux de couverture effectif étant supérieur à la part de financement en capitalisation définie au point 5.9.3, la Caisse ne présente pas de découvert au 31 décembre 2014.

5.10 Fonds libres / découvert

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Solde au 1 ^{er} janvier	0	-1'681'452
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	1'681'452

Le résultat de l'exercice 2014 a été consacré à l'alimentation de la réserve de fluctuation de valeur.

5.11 Garantie (art. 3 Décret)

Les prestations dues par la CIP sont garanties par les employeurs affiliés. La CIP bénéficie en outre de la garantie de l'ensemble des communes qui lui sont affiliées. L'étendue de cette garantie est fixée par la LPP. Cette garantie est subsidiaire à la garantie des employeurs affiliés à la CIP. Les modalités relatives à la garantie des employeurs et celles relatives à la garantie de l'ensemble des communes sont précisées dans les Statuts (art. 43 ss Statuts).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2). L'allocation des actifs au 31 décembre 2014 présentée ci-après a été décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 décembre 2014.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2014					31.12.2013				
	en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2014			en milliers de CHF	en %	Allocation au 31.12.2013		
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	50'557	1.87	0.0	2.0	6.0	116'063	4.65	0.0	1.0	5.0
Obligations libellées en CHF	225'863	8.36	6.5	9.5	12.5	215'980	8.66	5.5	8.5	11.5
Obligations libellées en monnaies étrangères	242'719	8.99	7.0	10.0	13.0	183'701	7.36	6.0	9.0	12.0
Actions de sociétés suisses	339'823	12.58	8.0	12.0	16.0	333'329	13.36	8.0	12.0	16.0
Actions de sociétés étrangères	470'592	17.42	11.0	16.0	21.0	395'325	15.84	11.0	16.0	21.0
Titres de gages immobiliers	221'936	8.22	5.5	8.5	11.5	223'711	8.97	8.0	11.0	14.0
Immobilier suisse direct et indirect	574'072	21.25	17.0	22.0	28.0	572'752	22.96	18.0	23.0	29.0
Placements alternatifs	208'636	7.72	5.0	7.0	9.0	184'037	7.38	5.0	7.0	9.0
Placements privés	96'325	3.57	1.5	3.5	5.5	78'272	3.14	1.5	3.5	5.5
Obligations convertibles	117'711	4.36	1.0	4.0	7.0	88'933	3.56	1.5	3.5	5.5
Autres placements	154'716	5.73	0.0	5.5	13.5	94'691	3.80	0.0	5.5	13.5
Couverture de change	-1'823	-0.07				8'249	0.33			
Total	2'701'126	100		100		2'495'044	100		100	

Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. La CIP a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères, actions suisses, actions étrangères, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance, placements privés et placements alternatifs diversifiés).

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Immobilier direct

La gestion du patrimoine immobilier détenu en direct est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation de certains aspects techniques et locatifs à différentes régies immobilières.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Genève, en qualité de banque autorisée.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements. Ce dernier prévoit des extensions aux possibilités de placements prévues aux art. 53, al. 1-4, 54, 54a, 54b, al. 1, 55, 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2.

Les analyses effectuées par la Caisse avec le concours de différents spécialistes externes ont déterminé, de manière concluante, que la répartition des actifs était conforme aux buts de la Caisse.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur, fixé en pour-cent de l'ensemble des placements par le Conseil d'administration, est compris entre 5,40% et 10,80% (2013: entre 5,70% et 11,40%). Cependant, au vu de l'évolution récente des marchés financiers constatée et de l'augmentation des risques qui en découle le Conseil d'administration a décidé de porter cet objectif à 15 %, respectivement 7,5 % pour le premier palier.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Variation CHF
Total des placements	2'701'126'201	2'495'044'157	
1 ^{er} palier	202'584'465	142'217'517	
2 ^e palier	405'168'930	284'435'034	120'733'896

Le résultat de l'exercice 2014 a été entièrement consacré à l'alimentation de la réserve de fluctuation de valeur.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Réserve de fluctuation de valeur	371'457'036	279'080'940
Situation au 1 ^{er} janvier	279'080'940	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	92'376'096	279'080'940

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Placements	2'701'126'201	2'495'044'157
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme	50'557'414	116'063'488
Comptes bancaires	32'085'712	66'420'604
Placements collectifs marché monétaire	48'778	25'905'161
Débiteurs employeurs et assurés	14'437'722 *	19'303'536 *
Autres débiteurs	4'415'201	4'764'186
Correctif d'actif	-430'000	-330'000
Obligations libellées en CHF	225'862'613	215'979'932
Obligations non cotées	10'000'000	10'000'000
Placements collectifs	118'640'196	108'120'155
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	97'222'416	97'859'775
Prêts divers	1	2
Obligations libellées en monnaies étrangères	242'718'509	183'700'944
Placements collectifs	242'718'509	183'700'944
Actions de sociétés suisses	339'823'268	333'329'090
Placements collectifs	335'899'924	332'671'742
Couverture actions suisses	3'265'997	0
Actions non cotées	657'348	657'348
Actions de sociétés étrangères	470'591'781	395'325'048
Placements collectifs	467'655'685	395'325'048
Couverture actions étrangères	2'936'096	0
Titres de gages immobiliers	221'935'648	223'710'746
Créances hypothécaires	205'210'218	201'891'749
Crédits de construction	17'371'429	12'017'217
Placements collectifs	0	9'867'781
Correctif d'actif	-645'999	-66'000
Immobilier suisse direct et indirect	574'071'988	572'752'117
Immobilier direct	545'436'061	544'623'244
Investissements en cours	2'844'993	1'010'063
Terrains et projets en développement	1'306'252	2'661'373
Placements collectifs	25'094'677	25'554'975
Correctif d'actif	-609'995	-1'097'538
Placements alternatifs	208'635'835	184'037'480
Placements privés	96'325'329	78'272'376
Obligations convertibles	117'711'075	88'933'199
Autres placements	154'715'511	94'690'869
Immobilier indirect étranger (non coté)	51'789'126	28'607'125
Matières premières	73'621'626	37'588'518
Microfinance	29'304'758	28'495'226
Couverture de change	-1'822'771	8'248'869

* dont CHF 785'170 de cotisations ouvertes au 31 mars 2015 (CHF 381'826 au 31 mars 2014)

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants (en CHF):

	31.12.2014 CHF		31.12.2013 CHF	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)
Actions suisses	3'265'997	5'408'491	néant	néant
Actions étrangères	2'936'096	5'284'973	néant	néant
Opérations à terme sur devises	-2'722'713	191'624'984	2'506'806	141'056'594
Options sur devises	71'451	14'332'080	191'433	16'694'628
Devises	-2'651'262	205'957'065	2'698'239	157'751'223

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle du risque de marché ou de change découlant des placements. Les valeurs de remplacement nettes sont comptabilisées au bilan et présentées auprès de la même classe d'actif que les placements sous-jacents. Les opérations de couverture du risque de change figurent sur une rubrique distincte de l'allocation d'actif.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de versements complémentaires

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

	Engagements au 31.12.2014 en CHF	Engagements au 31.12.2013 en CHF
Obligations libellées en CHF	2'835'000	1'404'000
Prêts hypothécaires	3'604'543	1'171'643
Crédits de construction	17'730'927	23'230'557

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

Immobilier suisse (placements collectifs)	1'311'250	1'750'000
--	------------------	------------------

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées de la société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2014	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2014	Engagements en devises étrangères au 31.12.2013	au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2013
	Placements privés			93'839'477		
a) en CHF	93'084'857	1.00000	93'084'857	97'523'604	1.00000	97'523'604
b) en EUR	76'163	1.20237	91'576	206'297	1.22548	252'812
c) en USD	667'281	0.99365	663'044	1'391'874	0.88935	1'237'863
Immobilier étranger			19'394'646			29'758'788
a) en CHF	9'654'375	1.00000	9'654'375	14'285'625	1.00000	14'285'625
b) en EUR	2'538'097	1.20237	3'051'732	4'485'774	1.22548	5'497'227
c) en USD	6'731'283	0.99365	6'688'539	11'217'109	0.88935	9'975'936

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.8 Explications du résultat net des placements

	2014 CHF	2013 CHF
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-106'544	-169'745
Produits	42'086	468'392
Charges	-6'608	-5'644
Gains et pertes	42'000	-251'550
Plus- ou moins-values non réalisées	10'889	-126'746
Variation du correctif d'actif	-100'000	-140'000
Frais d'administration et de gestion	-83'781	-90'957
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-11'130	-23'240
Obligations libellées en CHF	7'417'644	2'825'730
Produits	4'316'559	4'733'832
Gains et pertes	1'236'568	907'729
Plus- ou moins-values non réalisées	2'372'417	-2'355'174
Frais d'administration et de gestion	-232'576	-244'117
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-275'323	-216'540
Obligations libellées en monnaies étrangères	17'823'470	-5'539'847
Produits	3'294'534	2'279'534
Gains et pertes	110'395	0
Plus- ou moins-values non réalisées	15'715'936	-6'649'842
Frais d'administration et de gestion	-351'572	-225'411
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-945'823	-944'128
Actions de sociétés suisses	34'548'733	70'039'292
Produits	4'426'969	5'373'003
Gains et pertes	17'147'812	4'189'557
Plus- ou moins-values non réalisées	14'342'236	61'862'131
Frais d'administration et de gestion	-427'064	-430'343
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-941'220	-955'056
Actions de sociétés étrangères	61'110'057	62'456'970
Produits	4'409'430	4'301'065
Gains et pertes	15'956'145	9'457'923
Plus- ou moins-values non réalisées	43'977'645	51'534'005
Frais d'administration et de gestion	-679'416	-512'757
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2'553'747	-2'323'265
Titres de gages immobiliers	4'261'995	4'180'237
Produits	4'889'269	4'955'125
Gains et pertes	0	-48'924
Plus- ou moins-values non réalisées	499'998	-73'437
Variation du correctif d'actif	-579'999	-25'000
Frais d'administration et de gestion	-547'272	-594'407
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	0	-33'120
Sous-total	125'055'354	133'792'638

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

	2014 CHF	2013 CHF
Sous-total	125'055'354	133'792'638
Immobilier suisse direct et indirect	28'149'965	45'889'474
Produits	38'440'051	38'165'349
Gains et pertes	210'492	626'278
Plus- ou moins-values non réalisées	878'108	19'274'601 *
Variation du correctif d'actif	487'543	-47'999
Frais d'entretien et autres charges	-8'691'748	-9'058'230
Frais d'administration et de gestion	-2'877'596	-2'814'183
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-296'885	-256'341
Placements alternatifs	4'463'894	13'273'777
Produits	0	66'836
Gains et pertes	5'324'633	6'126'148
Plus- ou moins-values non réalisées	8'809'974	15'983'228
Frais d'administration et de gestion	-691'906	-582'096
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-8'978'807	-8'320'339
Placements privés	14'053'345	5'654'890
Produits	345'375	412'928
Gains et pertes	206'033	3'216'984
Plus- ou moins-values non réalisées	17'895'859	5'413'622
Frais d'administration et de gestion	-267'531	-398'737
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-4'126'392	-2'989'907
Obligations convertibles	3'614'507	9'504'393
Produits	14'051	0
Gains et pertes	2'735'364	777'049
Plus- ou moins-values non réalisées	1'852'047	9'432'917
Frais d'administration et de gestion	-222'974	-159'714
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-763'981	-545'860
Autres placements	6'807'826	-5'607'567
Produits	807'379	926'631
Gains et pertes	745'415	39'262
Plus- ou moins-values non réalisées	8'318'926	-3'910'822
Frais d'administration et de gestion	-428'404	-300'256
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-2'635'491	-2'362'383
Couverture de change	-10'071'640	6'248'869
Gains et pertes	0	1
Plus- ou moins-values non réalisées	-10'071'640	6'248'868
Résultat net sur placements	172'073'250	208'756'474

* dont CHF 19'046'315 découlant du changement de taux de capitalisation (voir point 4.2)

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2014			2013		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CIP		Capital moyen investi	Performance nette de la CIP	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	75'481'388	-106'544	-0.14	70'384'864	-169'745	-0.24
Obligations libellées en CHF	214'102'938	7'417'644	3.46	223'021'411	2'825'730	1.27
Obligations libellées en monnaies étrangères	188'014'857	17'823'470	9.48	189'358'034	-5'539'847	-2.93
Actions de sociétés suisses	323'649'738	34'548'733	10.67	281'949'823	70'039'292	24.84
Actions de sociétés étrangères	425'759'892	61'110'057	14.35	348'332'157	62'456'970	17.93
Titres de gages immobiliers	216'007'878	4'261'995	1.97	217'335'700	4'180'237	1.92
Immobilier suisse direct et indirect	572'093'494	28'149'965	4.92	552'203'723	45'889'474	8.31
Placements alternatifs	199'583'843	4'463'894	2.24	154'871'708	13'273'777	8.57
Placements privés	79'735'843	14'053'345	17.62	69'322'056	5'654'890	8.16
Obligations convertibles	101'712'795	3'614'507	3.55	70'485'122	9'504'393	13.48
Autres placements	119'867'260	6'807'826	5.68	97'069'664	-5'607'567	-5.78
Couverture de change	8'248'869	-10'071'640	NS	1'838'890	6'248'869	NS
Performance des placements	2'524'258'795	172'073'250	6.82	2'276'173'152	208'756'474	9.17

NS: non significatif

6.9 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune.

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation	28'338'892	25'323'157
Frais d'administration et de gestion facturés	6'810'093	6'352'978
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	21'528'799	18'970'179
Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	1.05%	1.01%
Total des frais de gestion de fortune	28'338'892	25'323'157
Total des placements transparents en matière de frais	2'701'126'201	2'495'044'157
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)	100.00%	100.00%
Total des placements	2'701'126'201	2'495'044'157
Total des placements non transparents	0	0
Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués	0	0

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux.

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de la CIP.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

Actif	2014 CHF	2013 CHF
7.1.1 Compte de régularisation actif	424'155	497'769
Intérêts courus	421'235	485'858
Autres comptes de régularisation	2'920	11'912

Passif	2014 CHF	2013 CHF
7.1.2 Autres dettes	1'992'957	6'487'561
Comptes en suspens (assurés actifs et pensionnés)	173'061	540'521
Autres créanciers	1'819'895	5'947'040

7.1.3 Compte de régularisation passif	4'728'404	2'805'138
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	20'143	14'238
Loyers perçus d'avance	1'315'814	1'275'573
Autres comptes de régularisation	3'392'447	1'515'327

7.1.4 Provisions non techniques	9'030'000	9'050'000
Fonds de solidarité	8'975'000	8'975'000
Provisions pour risques	55'000	75'000

Répartition des provisions non techniques

Fonds de solidarité (art. 117 du Règlement)

La définition figure au point 3.3 de la présente annexe.

Le fonds de solidarité a évolué de la façon suivante :

Solde au 1 ^{er} janvier	8'975'000	8'975'000
Prestations versées (autres prestations réglementaires)	-64'731	-46'810
Attribution au taux technique (limitée aux dépenses nettes)	64'731	46'810
Solde au 31 décembre	8'975'000	8'975'000

Provision pour risques

Solde au 1 ^{er} janvier	75'000	161'000
Variation de la provision	-20'000	-86'000
Solde au 31 décembre	55'000	75'000

Cette provision concerne des procédures judiciaires en cours, voir point 9.4.

7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2014 CHF	2013 CHF
7.2.1 Cotisations supplémentaires de l'employeur	69'850'782	48'344'971
Cotisation de recapitalisation du plan ordinaire (art. 21 Statuts)	19'962'269	0
Autres cotisations	49'888'513	48'344'971

Charges	2014 CHF	2013 CHF
7.2.2 Attribution en cas de reprises d'assurés	0	0
7.2.3 Autres prestations réglementaires	6'411'781	5'989'801
Suppléments temporaires	6'347'050	5'942'990
Prestations du fonds de solidarité	64'731	46'810
Prestations du fonds de solidarité	64'731	46'810
Prestations mensuelles	59'026	44'491
Allocations uniques	5'705	2'319
7.2.4 Prestations de sortie	66'886'687	66'885'862
Prestations de libre passage en cas de sortie : - 2014, 1'241 assurés (2013: 1'225) ont démissionné sans avoir droit à une pension	56'460'167	59'181'932
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce : - 2014, 73 (2013: 75) pour l'accession à la propriété - 2014, 46 (2013: 37) à la suite d'un divorce	5'363'521 5'062'999	4'735'467 2'968'463
7.2.5 Primes d'assurances	3'274'825	2'721'803
Primes d'épargne	695'982	591'684
Primes de risque	165'549	144'143
Primes pour frais de gestion	177'628	157'664
Apports uniques aux assurances	2'235'665	1'828'312
7.2.6 Frais d'administration	4'078'244	4'176'528
Coûts de l'administration générale	3'990'254	4'036'567
Conseil d'administration et Assemblée des délégués	154'599	212'362
Frais d'examen médicaux	17'358	20'701
Expertises, travaux techniques et divers	59'013	205'344
Frais de gestion des dossiers	3'759'285	3'598'160
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	60'976	105'548
Emoluments des autorités de surveillance	27'014	34'413

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir point 6.8).

La Caisse ne supporte pas de frais de courtage ni de frais de marketing et de publicité.

Total des frais d'administration	4'078'244	4'176'528
Nombre d'assurés actifs / pensionnés au 01.01.2014 / 2015	17'602	16'845
Frais d'administration en CHF par assuré actif / pensionné	232	248
Salaires cotisants	676'417'661	652'429'816
Frais d'administration en % des salaires cotisants	0.603 %	0.640 %
Frais externes pour mesures structurelles	0.000 %	0.033 %
Autres frais	0.603 %	0.608 %

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2013 ont été adressés à l'Autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'Autorité de surveillance sont en cours d'étude et/ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2014, la Caisse ne présente pas de découvert (voir 5.9.4).

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CIP.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CIP à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CIP. En outre, la Caisse participe à une procédure en relation avec un sinistre survenu dans le domaine immobilier. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CIP.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Au vu de l'évolution récente des marchés financiers, le Conseil d'administration a décidé de renforcer l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur (voir point 6.3 ci-avant).

Rapport de l'organe de révision



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

Caisse intercommunale de pensions, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse intercommunale de pensions, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, aux statuts du 13 juin 2013 de la Caisse intercommunale de pensions ainsi qu'aux règlements.

Rapport de l'organe de révision



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de la Caisse;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de la Caisse.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 16 avril 2015

René-Marc Blaser
Expert-réviseur agréé

Didier Bridy
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Annexes

Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Attestation de l'expert de la Caisse



Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)
Attestation de l'expert agréé en
prévoyance professionnelle (art. 52e al. 1 LPP)

La Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte (art. 38 des statuts). Compte tenu de son statut d'institution de prévoyance de droit public, de la garantie accordée par l'employeur (art. 43 des statuts) et du plan de financement élaboré conformément aux dispositions fédérales sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (art 72a et suivants LPP), l'autorité de surveillance a approuvé la poursuite de la gestion de la Caisse en capitalisation partielle.

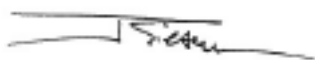
Au 31 décembre 2014, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 72,0 %. Le degré de couverture des assurés actifs s'établit quant à lui à 44,2 % à la même date. Les engagements envers les rentiers sont donc intégralement couverts. Le plan de financement prévoit l'atteinte d'un degré de couverture minimal de 62 % à fin 2014 et la satisfaction du degré de couverture initial des actifs de 21,5 %. A fin 2014, la situation financière de la Caisse respecte le plan de financement. En 2014, la Caisse a pu constituer une réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 371,5 millions, ce qui représente 92 % de son nouvel objectif.

La Caisse applique les tables VZ 2010 (P2012) et constitue une provision de longévité. Les tables de mortalité sont adéquates et la provision de longévité est conforme aux directives techniques de la CSEP.

La Caisse applique un taux d'intérêt technique de 3,25 % et a constitué une provision pour abaissement du taux d'intérêt techniques d'un quart de point. Le taux d'intérêt technique est conforme la directive technique n°4 de la CSEP puisqu'elle n'excède pas le taux de référence de plus d'un quart de point à fin 2014.

Nous sommes finalement en mesure de confirmer les éléments suivants au 31 décembre 2014 :

- Le degré de couverture se situe à 72,0 % et le degré de couverture des actifs à 44,2 %. Le plan de financement est donc satisfait. La réserve de fluctuation de valeurs atteint 92 % de sa valeur-cible.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement ont adaptées aux dispositions légales dans les délais impartis. Ce plan de a été approuvé par l'Assemblée des délégués ainsi que par l'Autorité de surveillance LPP.



STEPHANE RIESEN
Directeur, Associé
Expert agréé LPP



CHRISTOPHE NORMAND
Mandataire commercial
Actuaire ASA

Lausanne, le 10 avril 2015.

Inventaires

Liste des immeubles par district

Aigle

Aigle

- Evian 27
- Evian 29

Villeneuve

- Remparts 14

Rennaz

- Riviera, centre commercial (participation)

Broye – Vully

Moudon

- Cerjat 9
- Cerjat 11
- Hôpital 2 (anciennement Montillet 8)

Payerne

- Bellevue-Riollaz 1
- Grandes Rayes 43
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59 bis

Gros-de-Vaud

Echallens

- Praz-Palud 2A-B-C

Jura – Nord vaudois

Chavornay

- Cité 11
- Jura 26A-B / 28

Le Sentier

- Amoureux 32

Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4A-B

Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- J.-A. Venel 1
- J.-A. Venel 3
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3bis
- Uttins 10

Yvonand

- Tannerie 1

Lausanne

Epalinges

- Croix-Blanche 3-5-17-25
- Croix-Blanche 7-9, 19-21 et 47-49
- Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53
- Croix-Blanche 23

Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois-de-la-Fontaine 9
- Cour 7-9
- Métropole, centre commercial (participation)
- Montoie 39-41
- Vermont 4

Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

Lavaux – Oron

Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

Oron-la-Ville

- Lausanne 13

Pully

- Pallin 35-35A

Morges

Cossonay

- Laurelles 1-3-5
- Prés-du-Dimanche 16

Denges

- Plaine 8

La Sarraz

- Levant 17-19-21-23-25-27

Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

Tolochenaz

- Saux 2A-B-C

Nyon

Gland

- Aubépines 14-16-18

Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

Ouest lausannois

Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

Ecublens

- Croset 16A-B
- Forêt 2 et 6

Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

Renens

- Baumettes 74 A-B et 80
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

Riviera – Pays-d'Enhaut

Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20

Montreux (Clarens)

- Baugy 10-12-14
- Brayères 7-9
- Brayères 11-13

La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

St-Légier

- Malavernaz 7

Vevey

- Nord 2/Reller 2-4
- Rousseau 5
- Vert 43-45

Autre canton

Genève – Meyrin

- International Center Cointrin (participation)

Liste des employeurs – communes, services et institutions

affiliés au sens de l'art. 5 des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1^{er} janvier 2015

N = Nouvel employeur

* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés

** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la CIP

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectifs des	
			assurés	pensionnés
284	2005	Aclens	1	2
48	1963	AFIRO, Lausanne	52	20
501	1925	Aigle	67	70
74	1970	Allaman	3	4
3	1957	Apples	11	4
52	1976	Arnex-sur-Orbe	2	2
216	1992	Arsco S.A., Coppet	18	2
286	2005	Asiege - Granges-Marnand	0	0
209	1991	Assens	6	1
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	2	1
236	1994	Association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	195	32
34	1969	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier	0	0
307	2009	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)	6	0
332	2012	Association de communes AJERCO, réseau enfance Cossonay et région	63	2
330	2012	Association de communes RAS Jura-Nord Vaudois (ARAS JUNOVA)	222	17
336	2012	Association des Polices du Chablais	58	5
116	1968	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	1	1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	1	2
301	2008	Association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand	4	3
270	2002	Association des réseaux de soins de la Côte, Rolle	0	0
341	2013	Association du réseau d'accueil de jour de Bussigny-Villars-Ste-Croix (BussiVillAje)	19	0
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson	0	0
315	2010	Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET)	72	3
333	2012	Association intercommunale du SIS Morget	6	0
316	2008	Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron (AEE)	24	1
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	4
337	2012	Association intercommunale « Police Région Morges » (PRM)	72	3
313	2009	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Chexbres-Puidoux-Rivaz St-Saphorin/Lavaux, ACPRS	1	0
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	2	1
152	1979	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), Gland	4	2
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	10	11
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	0
85	1972	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne	0	0
339	2012	Association intercommunale pour la distribution d'eau potable de la région de Rolle et environs (SIDERE)	6	0
274	2002	Association intercommunale scolaire d'Aubonne, Gimel et Etoy (ASSAGIE)	9	0
N351	2014	Association intercommunale scolaire de Moudon-Lucens et environs (AISMLE)	1	0
163	1982	Association intercommunale triage forestier du Suchet	3	0
310	2009	Association « Les P'tits Bonshommes », garderie-jardin d'enfants, Romanel	4	0
319	2011	Association Police Lavaux (APOL)	44	0
229	2010	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois, ASANTE SANA	548	206
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	207	68
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	533	124
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	37	8
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Cossonay, Orbe, Vallée de Joux et Yverdon	620	159
N353	2015	Association régionale d'action sociale ARAS Riviera, Vevey	73	0
268	2002	Association régionale d'action sociale Broye-Vully, Payerne	70	5
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, (ARASOL)	68	8
249	1999	Association régionale pour l'Action Sociale dans la région RAS Prilly-Echallens, ARASPE	54	6
257	1999	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay, (ARASMA)	76	12
287	2005	Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle »	51	9
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle (AigleRégion)	5	2
156	1981	Association scolaire de Terre Sainte (ASCOT), Coppet	3	5
340	2012	Association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs (ASPAIRE)	2	0
180	1987	Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs (ASIABE)	2	1
306	2009	Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz, (ASICOPE)	3	0
335	2012	Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)	5	0
N348	2014	Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)	10	1
344	2013	Association scolaire intercommunale de La Sarraz-environs et Veyron-Venoge	1	0
N352	2014	Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	2	0
243	1998	Association scolaire intercommunale du district d'Avenches, (ASIA)	3	2
147	1978	Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	5	4
299	2008	Association sécurité Riviera, Vevey	208	38
303	2008	Association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois » - Polouest	144	13
331	2012	Association « Sécurité Est Lausannois », Pully	60	9
			3'784	873

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectifs des	
			assurés	pensionnés
			3'784	873
91	2010	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, AVASAD	5	10
264	2001	Association vaudoise du diabète, Le Mont-sur-Lausanne	10	1
5	1924	Aubonne	51	26
104	1931	Avenches	39	18
115	1968	Ballaigues	8	4
6	1945	Baulmes	7	4
154	1980	Bavois	6	3
7	1951	Begnins	10	5
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	35	16
9	1961	Berolle	0	0
305	2008	Bettens	3	0
304	2008	Bioley-Orjulaz	2	0
510	1945	Blonay	52	39
338	2013	Bogis-Bossey	4	0
205	1991	Boussens	5	0
327	2012	Bourg-en-Lavaux	44	36
259	2000	Bournens	5	1
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	3	2
98	1970	Buchillon	5	4
288	2006	Bullet	8	1
120	1971	Bursinel	3	0
96	1966	Bursins	4	1
513	1951	Bussigny	80	51
206	1989	Carrouge	7	4
148	1978	Centrale des forêts du Cercle de Cully	4	0
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	12	0
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	6	4
168	1983	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	8	6
107	1967	Chardonne	14	10
81	1964	Château-d'Oex	31	24
141	1976	Chavannes-de-Bogis	6	3
188	1988	Chavannes-des-Bois	4	1
12	1971	Chavannes-sur-Moudon	0	1
514	1928	Chavannes-près-Renens	86	41
15	1958	Chavornay	24	13
516	1963	Cheseaux-sur-Lausanne	28	19
517	1951	Chexbres	14	16
130	1973	Colonie de vacances, Lutry	0	0
87	1964	Commugny	11	6
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	1	2
103	1966	Coppet	31	7
73	1970	Corcelles-le-Jorat	4	1
112	1968	Corcelles-près-Payerne	8	5
518	1934	Corseaux	13	8
551	1969	Corsier	33	14**
19	1935	Cossonay	31	22
106	1974	Crans-près-Céligny	12	3
520	1945	Crissier	69	47
95	1966	Cugy	18	13
22	1959	Daillens	10	2
201	1989	Denens	3	0
62	1980	Duillier	6	2
190	1988	Dully	3	2
23	1949	Echallens	55	39
111	1967	Echandens	11	8
322	2011	Echichens	15	2
64	1964	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	163	70
24	1932	Ecublens	150	66
77	1970	Ensemble hospitalier de la Côte, hôpital de Morges	21	31
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	0
25	1957	Epalinges	79	33
318	2010	Essert-Pittet	1	0
94	1966	Essertines-sur-Rolle	3	2
			5'170	1'622

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectifs des	
			assurés	pensionnés
			5'170	1'622
20	1969	Etablissement hospitalier du Nord Vaudois	4	38
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand & environs	1	0
189	1988	Etablissement scolaire de Gland	0	1
97	1966	Etoy	13	10
167	1983	Eysins	4	0
134	1974	Faoug	7	1
291	2006	Ferlens	2	1
63	1970	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne	3	0
N356	2015	Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME), Clarens	0	0
289	2006	Fondation de la saison culturelle de Montreux	3	0
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	12	6
234	1994	Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, Morges	558	145
300	2008	Fondation du balcon du Jura pour l'encadrement des élèves de l'Ecole des métiers de Sainte-Croix	4	0
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	8	1
218	1992	Fondation des Acacias, Prilly	36	4
194	1989	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	80	13
276	2002	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	18	1
169	1986	Fondation du Midi, Nyon	0	3
71	1970	Fondation la Solidarité - Service Social Familial, Lausanne	0	1
184	1987	Fondation Mérine, Moudon	57	9
296	2007	Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Lausanne	3	1
258	2000	Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer (FVDC), Lausanne	10	4
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	109	33
219	1992	Fondation Soins Lausanne	587	280
237	1994	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	46	3
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	42	13
46	1978	Forel (Lavaux)	14	6
27	1951	Founex	18	4
28	1963	Froideville	12	3
133	1974	Gilly	4	2
159	1982	Gimel	14	9
137	1974	Gingins	7	6
585	1964	Gland	103	35
165	1982	Gollion	5	2
529	1924	Grandson	26	14
290	2006	Grens	1	0
N350	2014	Groupement forestier Broye-Jorat	4	0
308	2009	Groupement forestier d'Apples	1	1
314	2009	Groupement forestier d'exploitation forestière intercantonal de la Broye FR/VD (GEFIB)	5	4
298	2010	Groupement forestier de la Menthue	1	0
309	2009	Groupement forestier de la Veveyse	1	0
265	2001	Groupement forestier du Mollendruz	1	0
334	2012	Groupement forestier Leysin-Les Ormonts	7	0
317	2010	Groupement forestier Payerne-Avenches	8	0
277	2003	Haute école de théâtre de Suisse romande HETSR, Lausanne	24	1
31	1960	Hermenches	0	0
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	1	2
79	1964	Hôpital de Nyon	1	14
171	1984	Hôpital intercantonal de la Broye, EMS Les Cerisiers, Payerne	1	4
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	5	19
345	2014	Hôpital Riviera-Chablais, Vaud Valais	4	33
93	1974	Institution de Lavigny	53	71 **
320	2011	Jorat-Menthue	8	2
33	1962	Jouxrens-Mézery	6	2
123	1972	Juriens	2	1
292	2006	La Chaux	2	0
4	1938	La Forestière (AFV-BV)	9	13
65	1970	La Sarraz	16	9
534	1924	La Tour-de-Peilz	106	94 **
222	1992	Lausanne Région	7	0
35	1951	Lavey-Morcles	5	2
			7'259	2'543

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectifs des	
			assurés	pensionnés
			7'259	2'543
536	1946	Le Chenit	45	35
37	1945	Le Lieu	11	4
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	52	39
39	1932	Leysin	33	38
29	1974	Ligues de la santé, Lausanne	122	24
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	28	15
40	1963	L'Isle	6	3
41	1947	Lonay	11	8
158	1982	Longirod	4	1
42	1938	Lucens	24	20
182	1987	Lussy-sur-Morges	3	2
543	1930	Lutry	79	51*
72	1970	Maison de retraite de Coppet	0	0
200	1990	Method	3	0
125	1973	Mex	2	2
44	1955	Mézières	8	5
139	1975	Mies	16	4
293	2007	Moiry	4	0
145	1977	Molondin	1	0
118	1971	Mont-la-Ville	0	1
343	2013	Montanaire	11	4
214	1992	Montcherand	2	0
217	1992	Montilliez	6	1
45	1960	Montpreveyres	3	1
546	1924	Montreux	348	250**
47	1956	Montricher	0	1
83	1964	Mont-sur-Rolle	11	11
548	1924	Morges	256	178
109	1967	Morrens	5	3
49	1938	Moudon	36	28**
82	1964	Nyon	346	246**
140	1976	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	26	9
179	1986	Office du tourisme, Payerne	0	1
51	1940	Ollon	77	61
552	1924	Orbe	63	53
263	2001	Organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	6	3
50	1962	Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (Orif)	308	52
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	4	0
550	1969	Ormont-Dessous	17	13
90	1965	Ormont-Dessus	23	13
329	2012	Oron	37	13
253	1999	ORPC du district de Nyon	5	4
131	1973	Pailly	4	3
100	1966	Paudex	9	5
553	1924	Payerne	85	80*
54	1949	Penthalaz	22	11
55	1963	Penthaz	8	3
N354	2015	Police Nyon Région (PNR)	57	0
220	1992	Poliez-Pittet	3	1
164	1982	Pompaples	5	2
199	1990	Prangins	29	8
598	1966	Préverenges	47	18
56	1927	Prilly	112	106
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	73	67
273	2002	Protection civile région Morges	6	4
57	1941	Puidoux	17	10
558	1924	Pully	242	213**
N355	2015	Région Morges, Renens	4	0
559	1924	Renens	262	121**
36	1984	Rennaz	5	3
266	2001	Réseau Santé Région Lausanne	57	7
			10'348	4'402

N° de l'employeur	Année d'affiliation		Effectifs des	
			assurés	pensionnés
			10'348	4'402
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	3	6
560	1945	Rivaz	1	1
99	1966	Roche	11	7
561	1924	Rolle	67	44
302	2009	Romainmôtier-Envy	3	0
593	1966	Romanel-sur-Lausanne	19	14
244	1998	Saint-Barthélémy	2	0
117	1969	Saint-Cergue	10	14
563	1942	Sainte-Croix	47	53
502	1966	Saint-Légier - La Chiésaz	45	22
312	2009	Saint-Oyens	3	0
565	1938	Saint-Prex	41	29
66	1957	Saint-Saphorin (Lavaux)	2	3
67	1963	Saint-Sulpice	25	18
282	2005	Savigny	27	9
166	1982	Service forestier intercommunal de la Venoge	2	0
68	1924	Service intercommunal de gestion, Vevey	104	88**
142	1976	Services industriels de Terre Sainte et environs, Founex	9	2
84	1964	Service intercommunal de l'électricité S.A., Crissier	51	27**
275	2002	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	1	1
328	2012	Servion	11	8
146	1977	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	7	3
13	1974	Société coopérative piscine et camping, Payerne	2	0
17	1969	Société coopérative de la piscine de Renens	2	1
69	1950	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	66	25
195	1989	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	3
323	2011	Suscévoz	1	0
21	1978	Sullens	4	2
132	1973	Tolochenaz	8	1
213	1991	Treycovagnes	2	0
285	2005	Triage des Auges	1	0
227	1993	Triage des Grands Bois, Oulens	1	0
185	1987	Triage forestier des communes de l'Isle, Cuarnens et de La Coudre	1	0
128	1973	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	1
60	1965	Triage forestier intercommunal de Champvent	0	1
204	1991	Triage forestier intercommunal de Le Vaud	1	0
59	1963	Triage forestier intercommunal de St-Cierges	1	0
181	1987	Triage forestier intercommunal du Sepey-Martine-Mauremont	1	0
281	2004	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	0
250	1999	TVT Services SA, Renens	14	2
203	1991	Union des communes vaudoises, Pully	6	5
321	2011	Valbroye	19	11
571	1924	Vallorbe	40	34*
43	1969	Valorsa S.A., Penthaz	14	16
294	2007	Vaux-sur-Morges	1	0
572	1924	Vevey	371	257**
573	1927	Veytaux	10	8
574	1954	Villeneuve	48	39
105	1967	Vufflens-la-Ville	7	5
75	1958	Vulliens	2	2
76	1956	Yens	31	10
577	1924	Yverdon-les-Bains	460	329*
578	1952	Yvonand	25	12
126	1973	Yvorne	8	4
900	2005	Etacom (personnel de l'Etat de Vaud)	2	34
0		Membres libres	0	16
		Employeurs sortis (art. 7 des Statuts)	0	41
		Totaux	11'992	5'610
303		communes, services et institutions d'utilité publique		

Ordre du jour de l'Assemblée annuelle des délégués

Jeudi 11 juin 2015

à 15 heures

Salle communale de Nyon

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués
3. Rapport d'activité du Conseil d'administration
4. Comptes annuels
5. Rapport de l'organe de révision
6. Exposé sur un sujet d'actualité lié à la prévoyance professionnelle
7. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 32 des Statuts)

Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 17'600 assurés, une fortune de 2,7 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous: 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par  Retraites
Populaires

cip caisse
intercommunale
de pensions